



Office canadien de
commercialisation des œufs
Rapport annuel 2007



35^e RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE CANADIEN DE
COMMERCIALISATION DES ŒUFS PRÉSENTÉ
LE 27 MARS 2008 À LA 35^e CONFÉRENCE ANNUELLE
ET AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE, L'HONORABLE GERRY RITZ, ET
AU CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES



Office canadien de commercialisation des œufs
112, rue Kent, bureau 1501, Ottawa (Ontario) K1P 5P2
t : 613-238-2514 www.oeufcanada.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT 2

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION 3

CONSEIL D'ADMINISTRATION 4

résultat clé

1 LA GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT NATIONAL D'ŒUFS7

LE COMMERCE ET LES RELATIONS GOUVERNEMENTALES 12

2 LE MARKETING 16

LA GESTION DES RISQUES 20

LA GESTION DES ENJEUX 25

3

4

5

priorités de développement organisationnel

GOUVERNANCE, RESSOURCES HUMAINES
ET GESTION DE L'INFORMATION 28

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 33

ÉTATS FINANCIERS 34



MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'industrie réglementée de la production d'œufs au Canada est à son meilleur lorsque tous les producteurs travaillent ensemble dans un esprit de transparence et de collaboration. C'était là la vision pour notre industrie lorsque nous avons convenu d'exploiter nos fermes dans le cadre d'un programme de gestion de l'offre en 1972 et j'en ai apprécié les bénéfices maintes fois. Comme producteurs d'œufs, nous sommes à notre plus fort lorsque nous faisons front commun et que nous parlons d'une voix unie. Ceci étant dit, s'il y a un moment où nous devons plus que jamais travailler ensemble dans les meilleurs intérêts et pour l'avenir de notre industrie, ce moment est maintenant.

Les producteurs d'œufs apprécient vivement que les principaux partis politiques du Canada aient manifesté leur appui à l'endroit de la gestion de l'offre et de ses trois piliers. Nous devons continuer à faire valoir nos préoccupations auprès des politiciens du Canada et je sais que plusieurs d'entre vous avez collaboré avec vos offices provinciaux à cette fin. Aussi longtemps qu'il est possible qu'une nouvelle entente commerciale soit conclue, nos représentants continueront de suivre de près les négociations qui se déroulent à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève.

En 2007, nous avons été agréablement surpris lorsque les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture ont reconnu la gestion de l'offre comme un Programme de gestion des risques d'entreprise dans le cadre de *Cultivons l'avenir*, la nouvelle politique pour les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Je m'empresse également de remercier notre ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable Gerry Ritz, qui a fait les démarches nécessaires pour activer le Mécanisme de mesures spéciales de sauvegarde pour les œufs de table. Ce mécanisme permettra de prévenir les augmentations soudaines dans les importations et représente un outil important pour notre industrie.

Dans un autre ordre d'idées, nous tentons toujours d'obtenir une indemnisation adéquate pour les producteurs en supposant qu'un troupeau de poules doit être abattu conformément à la *Loi sur la santé des animaux*. Les nouveaux règlements fixent l'indemnisation maximale à 8 \$ par poule, un montant qui ne reconnaît pas sa véritable valeur de production au cours de son cycle de vie. Ainsi, nous sommes à travailler avec le gouvernement et nos collègues des autres secteurs avicoles pour réduire cette insuffisance. Par ailleurs, en ce qui touche les soins aux animaux, nous avons raffiné nos politiques sur la densité des cages et à compter de 2008, les producteurs devront respecter les nouvelles directives pour obtenir une note de passage dans le Programme de soins aux animaux. Les Canadiens ont confiance à l'effet que les producteurs d'œufs prennent bien soin de leurs poules et ils ont besoin de savoir que l'élevage des troupeaux se fait de façon responsable.

L'équipe de l'approvisionnement national d'œufs continue à produire de l'excellent travail et son succès retentissant est attribuable au fait qu'elle représente vraiment tous les secteurs de l'industrie. En effet, elle compte des représentants des paliers national et provincial, ainsi que des classificateurs et des décoquilleurs. Chacun a un mot à dire au sujet de l'allure que doit prendre l'avenir de la gestion de l'offre. En 2008, j'espère témoigner une collaboration similaire dans nos efforts visant à négocier une nouvelle entente avec les transformateurs.

En 2008, nous unissons nos efforts à ceux de quelques-uns de nos partenaires du secteur agricole et emménagerons dans de nouveaux locaux. Le fait de retrouver plusieurs organisations agricoles sous le même toit marque un événement très important pour notre industrie. Cette action représente non seulement une source d'économies pour notre industrie mais elle crée aussi l'occasion sans pareille de collaborer avec nos partenaires nationaux.

Je travaillerai également avec chacun des producteurs du pays et nos clients à mesure que nous continuons de bâtir une industrie que nous serons fiers de léguer à la prochaine génération de producteurs d'œufs.

En terminant, je remercie tous les producteurs et membres du personnel qui m'ont adressé des vœux de prompt rétablissement durant mon congé de maladie à l'automne. À ce moment, notre vice-président, Peter Clarke, a pris la relève et s'est acquitté de toutes mes fonctions avec brio. Je remercie aussi Tim Lambert et le personnel de l'OCCO pour veiller à ce que l'orientation établie par le Conseil se déroule efficacement et en douceur. Enfin, je remercie tous ceux qui œuvrent aux paliers national et provincial ainsi qu'à l'échelle de l'industrie pour leur aide et amitié qui seront valorisées pendant de longues années à venir.

Laurent Souigny, président

MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION

C'est avec certitude que je puis affirmer que notre équipe de l'industrie des œufs formée des administrateurs, offices provinciaux, transformateurs et membres du personnel a accompli un énorme succès en 2007. Ce fut une année de gains dont nous avons raison d'être fiers. L'amélioration du processus de planification des affaires, les consultations nombreuses et l'important remaniement culturel à l'interne ont certes facilité notre réaction et notre adaptation à un niveau de changement sans précédent à l'échelle de l'industrie.

L'une de mes responsabilités premières comme chef de la direction est d'assurer que l'Office soit doté d'un personnel compétent aux bons postes et possédant les bons outils pour accomplir son travail. Au cours des dernières années, le milieu de la production d'œufs a évolué rapidement étant donné la croissance importante du secteur des œufs de spécialité, l'évolution des besoins en matière d'information, les nouvelles technologies de transformation d'œufs, la consolidation de l'industrie et le vieillissement des « baby boomers ». Pour nous assurer de réagir de façon opportune à cette transformation, nous avons procédé à un examen des capacités de nos employés et les avons raffermies par la formation, la gestion du rendement et, lorsque nécessaire, en apportant des modifications au niveau de l'équipe de direction.

Également, les enjeux sont de plus en plus complexes et polyvalents. Les projets et les enjeux ne relèvent plus d'un domaine d'expertise particulier. Aujourd'hui, par exemple, le produit industriel n'est pas considéré uniquement comme un secteur des opérations; nous comprenons les conséquences potentielles en matière de commercialisation à mesure que les nouveaux produits influencent les perceptions à la consommation. Les soins aux animaux et la préoccupation avec la salubrité des aliments exercent un impact sur les opérations régionales, la communication, l'élaboration de politiques et le marketing. Les négociations en agriculture qui se déroulent à l'OMC doivent être prises en compte par le personnel responsable des politiques, des opérations et des finances. L'interdépendance des divers domaines de compétences exige de tous les membres du personnel qu'ils voient au delà de leurs propres spécialités afin de rehausser la valeur de leur travail mutuel. Comme résultat, nous avons amélioré la collaboration de travail entre les divers services de l'entreprise.

Ce travail d'équipe accru au bureau et sur le terrain découle de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un processus efficace de planification des affaires. Au cours des dernières années, la planification des affaires à l'Office a passé du règlement de problèmes quasi quotidiens à la considération méthodique d'une orientation stratégique. Avec le Conseil d'administration qui établit maintenant des objectifs stratégiques annuels, l'équipe perfectionnée du personnel a été en mesure, cette année, de développer des plans officiels de travail pour chaque service dont le rendement pourra être évalué en conséquence et de façon objective. L'Office a également concentré sur la consultation avec ses collègues des offices provinciaux.

La demande accrue pour le produit transformé a considérablement modifié la nature des affaires de l'OCCO depuis sa création en 1972 et, à ce titre, il est donc nécessaire de maintenir un partenariat étroit avec les transformateurs. Aujourd'hui, les produits d'œufs transformés occupent une part considérable du marché, y compris, plus récemment, une part des ventes au détail. Les producteurs et les décoquilleurs comprennent que les prix doivent refléter l'importance accrue de ces nouveaux produits. Nous avons donc convenu d'un processus renouvelé de négociation qui nous permettra de conclure une nouvelle entente en 2008.

Anticipant les occasions et les défis de l'an prochain, je veux solidifier les processus amorcés en 2007. Cela inclut l'élaboration de politiques qui seront appliquées rigoureusement pour assurer l'équité et la cohérence de toutes nos transactions commerciales. Nous devons continuer de suivre les négociations de l'OMC et leurs conséquences pour la gestion de l'offre. Au cours de l'année qui vient, nous prévoyons introduire la gestion des risques dans le processus de planification des affaires et mettrons en œuvre un système de traçabilité des œufs en coquille. Nous nous pencherons aussi sur de nouvelles façons d'appuyer les chercheurs avicoles du Canada.

J'ai confiance qu'avec l'équipe en place à l'OCCO et que moyennant la collaboration à tous les paliers de l'industrie, l'Office canadien de commercialisation des œufs sera en mesure de tourner ces défis et ces occasions à son avantage.



Tim Lambert, chef de la direction



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration travaille au nom de tous les producteurs pour mettre en place une industrie canadienne des œufs qui soit prospère non seulement aujourd'hui mais également pour les générations à venir.



1

2

3

4

5



6

7

8

9

10



11

12

13

14

15





Claude Barnabé et Stéphan Langevin

Beaux-frères, Claude et Stéphan élèvent des poules pondeuses depuis près de 10 ans sur la ferme familiale de leurs épouses dans la province de Québec.



LA GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT NATIONAL D'ŒUFS

Poursuivre l'amélioration du Programme de produit industriel

Soutenir le marché des œufs de table

Assurer la gestion efficace du produit industriel

Veiller à ce que tous les intervenants partagent les coûts et les avantages associés à la gestion de l'industrie canadienne des œufs

Au cours de la dernière année, l'Office canadien de commercialisation des œufs a continué de se rapprocher de façon importante de son objectif d'un Programme de produit industriel (PPI) vraiment national, rationalisé et entièrement intégré. Dans le cadre de ces efforts, l'Office a identifié de nouveaux secteurs d'amélioration au niveau de ses opérations et a amorcé l'élaboration de son nouveau programme national de gestion de la production. Nous avons mis la dernière main aux Procédures normalisées d'exploitation à l'intention du personnel responsable du PPI, élaboré un processus permettant d'identifier les lacunes au niveau de la chaîne d'approvisionnement et mis en œuvre de nouvelles formules d'établissement des prix en collaboration avec nos partenaires provinciaux visant à réduire les prix de rachat. Parmi les autres faits saillants qui ont marqué l'an 2007, disons que nous avons approuvé une nouvelle politique régissant les œufs de vaccins et réservé de l'espace d'entreposage supplémentaire, une mesure qui se veut efficace par rapport aux coûts. Ces efforts font partie d'une stratégie à long terme visant à accroître l'efficacité du PPI qui représente maintenant près de 30 pour cent du commerce canadien des œufs et dont la croissance ne semble pas vouloir s'arrêter.

Poursuivre l'amélioration du Programme de produit industriel

En 2007, l'OCCO a mené à bien son projet sur les options d'établissement des prix du produit industriel (PI) en collaboration avec les gérants des offices provinciaux de commercialisation des œufs. Réalisé moyennant l'aide des services du PPI et de l'Économie, statistiques et établissement des prix, ce projet nous a permis d'identifier, avant la fin de l'année, près de 1,8 million de dollars en gains d'efficacité. Il nous a aussi permis de réduire les écarts de prix tout en atténuant l'impact sur les producteurs et le marché.

Depuis la création de l'équipe responsable de l'approvisionnement national d'œufs (EANO) en 2005, les représentants des paliers national et provincial ont été mandatés pour examiner les politiques régissant l'industrie canadienne des œufs et les procédures qui nous permettent d'approvisionner nos marchés. Ce groupe a joué un rôle de premier plan en aidant l'industrie à s'acquitter de plusieurs initiatives clés, y compris l'établissement de prix pondérés pour le PI. Chaque fois que l'EANO identifie une occasion d'améliorer le système de l'approvisionnement national d'œufs, elle prépare une étude de cas à des fins de présentation au Conseil d'administration de l'OCCO.

Mouvement interprovincial d'œufs en 2007

ACHETEURS

VENDEURS	T.YN.	C.-B.	ALB.	T.N.-O.	SASK.	MAN.	ONT.	QUÉ.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.	VENTES TOTALES
T.YN.		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C.-B.	0		864	0	0	0	0	0	0	0	0	0	864
ALB.	31 146	169 020		50 236	53 462	3 680	0	0	0	0	0	0	307 544
T.N.-O.	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
SASK.	0	0	399 689	0		17 276	1 025	0	0	0	0	0	417 990
MAN.	0	216 343	311 975	0	149 067		231 863	3 360	0	30 459	0	0	943 067
ONT.	0	19 683	1 620	0	0	31 620		628 910	0	0	0	0	681 833
QUÉ.	0	0	0	0	0	11 227	459 149		29 304	15 309	0	1 543	516 532
N.-B.	0	0	0	0	0	0	0	359		10 541	1 371	4 023	16 294
N.-É.	0	0	0	0	0	0	0	0	2 498		3 896	12 079	18 473
Î.-P.-É.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
T.-N.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
ACHATS TOTAUX	31 146	405 046	714 148	50 236	202 529	63 803	692 037	632 629	31 802	56 309	5 267	17 645	2 902 597

Données en boîtes de 15 douzaines. Mouvement de table de l'OCCO inclus. Sujet à révision.

Allocation du contingent fédéral

(douzaines)

PROVINCE	ALLOCATION 2008 PROPOSÉE	ALLOCATION 2007	ALLOCATION 2006 1 ^{ER} JUIL. AU 30 DÉC.	ALLOCATION 2006 1 ^{ER} JANV. AU 30 JUIN
C.-B.	66 213 800	66 213 800	33 288 806	32 206 028
ALB.	46 820 109	46 820 109	23 538 681	22 782 605
T.N.-O.	2 896 491	2 896 491	1 456 203	1 406 283
SASK.	24 428 395	24 428 395	12 281 309	11 885 697
MAN.	58 366 811	58 366 811	29 343 754	28 366 851
ONT.	203 397 677	203 397 677	102 257 623	98 924 124
QUÉ.	96 886 293	96 886 293	48 709 318	47 115 117
N.-B.	11 288 839	11 288 839	5 675 433	5 486 461
N.-É.	20 031 119	20 031 119	10 070 590	9 736 189
Î.-P.-É.	3 315 857	3 315 857	1 667 038	1 611 239
T.-N.	8 878 198	8 878 198	4 463 490	4 311 389
TOTAL	542 523 590	542 523 590	272 752 245	263 831 983

L'allocation 2006 reflète le taux de ponte établi dans la récente étude du CDP à compter du 1^{er} juillet 2006. (24,99 douzaines par poule/par année).

L'un des projets importants de l'EANO fut le travail accompli sur le nouveau Programme national de gestion de la production (PNGP), un trio de projets complémentaires couvrant le placement des troupeaux, les crédits de contingents et le Programme de retrait anticipé des poules (RAP). Prenant appui sur le projet de placement des troupeaux, le PNGP facilitera la gestion de toutes les facettes de la production d'œufs au Canada avec, comme objectif éventuel, d'éliminer le besoin d'autres programmes de gestion des troupeaux. Tout au cours de 2008, le service du PPI, de l'EANO et de nos partenaires provinciaux et de l'industrie collaboreront sur ces projets.

Soutenir le marché des œufs de table

La gestion de l'approvisionnement national d'œufs fait appel à une ligne ouverte de communication entre l'OCCO et ses partenaires des offices provinciaux. Deux ou trois fois l'an, les membres du service du PPI de l'OCCO rendent visite aux offices provinciaux. Ces réunions permettent au personnel des offices provinciaux de faire valoir leurs préoccupations inhérentes au PPI. La relation qu'entretient l'OCCO avec ses partenaires provinciaux et de l'industrie demeure un aspect essentiel de l'ensemble des efforts déployés pour accroître l'efficacité de l'approvisionnement

Allocation du contingent d'œufs de vaccins

(pondeuses)

PROVINCE	ALLOCATION 2008 PROPOSÉE	ALLOCATION 2007 17 JUIN AU 29 DÉC.	ALLOCATION 2007 31 DÉC. 2006 AU 16 JUIN 2007	ALLOCATION 2006 1 ^{ER} JANV. AU 30 DÉC.
ONT.	200 783	190 000	77 777	77 000
QUÉ.	522 720	522 720	100 000	100 000
N.-B.	60 000	60 000	—	—
TOTAL	783 503	772 720	177 777	177 000

Nombre de producteurs d'œufs de vaccins par province*

PROVINCE	2007	2006
ONT.	2	1
QUÉ.	6	3
N.-B.	1	—
TOTAL	9	4

* Un producteur américain fournit des œufs à des couvoirs participant au programme d'œufs de vaccins.

Œufs de vaccins à la réserve du PI

PROVINCE	2007	2006
ONT.	117 215	85 110
QUÉ.	312 815	102 836
TOTAL	430 030	187 946

Données en boîte de 15 douzaines.

du marché des œufs de table canadiens et du secteur de la transformation.

Afin de gérer adéquatement les périodes d'apogée du produit industriel, c'est-à-dire les moments où les quantités d'œufs sont les plus élevées, le service du PPI a, en 2007, tenté de déterminer la meilleure combinaison des options d'entreposage et de retrait anticipé des poules. Dans le cadre de ces efforts, le service a réservé des espaces d'entreposage situés dans des régions stratégiques du Québec, de l'Ontario et du Manitoba où les fournisseurs de services indépendants sont en mesure de répondre aux besoins en matière d'entreposage réfrigéré et à sec. Également, ces compagnies s'occupent de tous les arrangements concernant le transport des œufs entre les usines de transformation, les postes de classement et les entrepôts.

En supposant que des œufs soient entreposés dans les mois de janvier ou février lorsque les volumes sont traditionnellement plus élevés, l'OCCO peut demander que les œufs soient classés et retournés à l'entrepôt par camion où ils attendront ensuite le décoquillage. Les palettes et les séparateurs peuvent aussi être lavés, séchés, ramassés et remis en entrepôt. Nos efforts visant à simplifier la logistique entourant l'entreposage et à accroître l'efficacité du transport à l'échelle du pays peuvent être considérés comme une relation de travail triangulaire entre les classificateurs, les transformateurs et la compagnie d'entreposage.

Assurer la gestion efficace du produit industriel

Il mérite aussi de souligner qu'en 2007, l'OCCO a acheté 200 000 plateaux et la quantité correspondante de palettes et de séparateurs. Cet équipement doit servir strictement à l'entreposage et sera entretenu et suivi électroniquement. De plus, un logiciel de vérification par un tiers a été installé dans toutes les grandes usines de transformation au Canada. Au cours de l'année qui vient, l'OCCO prévoit élaborer un système de gestion des données afin de centraliser l'information.

En 2007, le service du PPI a, en collaboration avec les provinces, continué de travailler sur un modèle fiable de prévisions du produit industriel afin d'améliorer les capacités prévisionnelles de l'Office à court et à long terme. Au moment d'estimer les besoins en matière de retrait anticipé des poules et d'entreposage, l'OCCO pourra utiliser son modèle de prévisions pour déterminer comment l'approvisionnement prévu d'œufs répond aux besoins prévus des marchés de table et de la transformation. Avant l'élaboration de notre modèle de prévisions, nous avons recours aux données historiques d'une période donnée, une méthode qui, utilisée seule, n'était pas aussi fiable.

À ce jour en 2008, le modèle de prévisions à long terme qu'utilise l'OCCO pour établir des prévisions sur une période de deux mois à une année produit de bons résultats. Toutefois, nous croyons qu'il peut être amélioré encore davantage et ce projet sera une priorité pour nous tout au long de la nouvelle année.

Contingent d'œufs de transformation (ODT)

(douzaines)

PROVINCE	ALLOCATION 2008 PROPOSÉE	ALLOCATION 2007	ALLOCATION 2006 1 ^{ER} JUIL. AU 30 DÉC.	ALLOCATION 2006 1 ^{ER} JANV. AU 30 JUIN
C.-B.	2 499 000	2 499 000	1 256 365	1 213 297
ALB.	624 750	624 750	314 091	303 324
SASK.	4 998 000	4 998 000	2 512 731	2 426 593
MAN.	9 996 000	9 996 000	5 025 462	4 853 187
ONT.	17 493 000	17 493 000	8 794 558	8 493 077
QUÉ.	2 499 000	2 499 000	1 256 365	1 213 297
N.-B.	0	0	0	0
N.-É.	0	0	0	0
Î.-P.-É.	0	0	0	0
T.-N.	0	0	0	0
T.N.-O.	0	0	0	0
TOTAL	38 109 750	38 109 750	19 159 572	18 502 775

L'allocation 2006 reflète le taux de ponte établi dans la récente étude du CDP à compter du 1^{er} juillet 2006. (24,99 douzaines par poule/par année).

Nombre moyen de pondeuses par producteur

PROVINCE	2007	2006	2005
C.-B.	18 101	18 312	15 424
ALB.	9 794	9 854	9 763
SASK.	13 433	13 445	13 332
MAN.	12 732	12 803	12 729
ONT.	20 837	20 275	19 321
QUÉ.	33 443	32 969	32 294
N.-B.	24 444	24 185	23 190
N.-É.	31 299	31 268	31 003
Î.-P.-É.	11 499	10 160	9 663
T.-N.	30 656	30 966	30 470
T.N.-O.	76 955	62 627	33 736
CANADA	18 583	18 368	17 596

Données vérifiées pour 2005 et 2006. Données déclarées pour 2007.

À l'exclusion de l'inventaire d'ODT, des contingents retenus, des permis spéciaux et du retrait anticipé des pondeuses.

En 2007, le nombre moyen de pondeuses par producteur a augmenté d'environ 1 % au niveau national comparé à 2006.

Nombre de producteurs réglementés par province

PROVINCE	2007	2006
C.-B.	128	126
ALB.	167	167
SASK.	64	64
MAN.	168	168
ONT.	351	359
QUÉ.	104	105
N.-B.	17	17
N.-É.	23	23
Î.-P.-É.	11	12
T.-N.	11	11
T.N.-O.	1	1
CANADA	1 045	1 053

Données vérifiées selon les déclarations au 31 décembre 2007.

En 2007, le nombre de producteurs réglementés par province est demeuré relativement constant par rapport à 2006. Nous comptons huit producteurs de moins que l'an dernier à l'échelle du pays, soit une baisse de 1 %.

Politique régissant les œufs de vaccins

En juillet 2007, le Conseil a approuvé une nouvelle Politique sur les œufs de vaccins afin de faciliter la gestion de cette facette des affaires qui a augmenté considérablement au cours des quelques dernières années. La nouvelle politique couvre des points comme l'allocation du contingent d'œufs de vaccins aux producteurs, les nouveaux participants au Programme d'œufs de vaccins et les provinces qui pourraient mettre en œuvre un programme de production d'œufs destinés à la fabrication de vaccins.

Actuellement, la plus grande partie de la production d'œufs de

vaccins a lieu au Québec et, dans une mesure moindre, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. La politique affecte les deux types de production d'œufs de vaccins au Canada, soit la production régulière à certains moments de l'année pour la fabrication de vaccins contre le rhume et la grippe et la production d'œufs de vaccins contre les pandémies qui s'échelonne sur toute l'année dans le cadre du programme de lutte contre les pandémies de Santé Canada.

L'Office a aussi élaboré et mis en œuvre une politique sur les nouveaux arrivants à l'intention des transformateurs d'œufs cette année. Cette politique nationale décrit les exigences que doivent respecter les nouveaux arrivants pour obtenir de l'OCCO un approvisionnement garanti de produit industriel fondé sur leur part de marché.

Procédures normalisées d'exploitation

L'OCCO a complété ses Procédures formelles et normalisées d'exploitation (PNE) à l'intention du service du PPI. Ce document procédural décrit les principales mesures à prendre pour assurer le succès de l'exploitation du PPI, ainsi qu'un approvisionnement stable et ordonné d'œufs pour le secteur canadien de la transformation. Les nouvelles PNE prennent appui sur les organigrammes détaillés qui ont été préparés par le service et qui reflètent toutes les fonctions y compris l'entreposage, les importations et les réclamations. Le document décrit aussi les rôles et les responsabilités des membres individuels du service du PPI, ce qui assure l'efficacité des opérations pour lesquelles ils sont responsables.

Une autre caractéristique importante des documents en question est qu'ils peuvent servir de guide, étape par étape, pour les employés qui doivent s'acquitter de tâches additionnelles. Cela est très important puisque le personnel acquiert ainsi une expérience croisée, ce qui est essentiel en supposant des absences en raison de maladie ou de voyages d'affaires. Les PNE servent également de ressource pour la conservation des connaissances de l'organisation. À compter de 2008, les PNE et le processus feront l'objet d'un examen semestriel pour déterminer si des modifications mineures s'imposent. En supposant que d'importants changements se produisent à l'interne ou à l'externe avec des conséquences sur le processus du PPI, les documents seront mis à jour immédiatement pour refléter l'actualité du jour. Le travail sur les PNE relatives au Programme de produit industriel étant complété, l'Office préparera maintenant un document similaire pour le service des Opérations régionales. Il est prévu que le travail sur cette initiative sera complété au cours de l'année en 2008.

Veiller à ce que tous les intervenants partagent les coûts et les avantages associés à la gestion de l'industrie canadienne des œufs

Ensemble, comme membres d'une grande équipe, nous avons accompli beaucoup en 2007. Nous sommes confiants à l'effet que nos efforts visant à rationaliser et à normaliser le PPI et sa chaîne d'approvisionnement ont contribué à améliorer notre industrie et à rehausser son efficacité et sa rentabilité. À mesure que nous déployons tous les efforts pour moderniser notre façon de faire, nous avons le plaisir de constater la collaboration continue des producteurs, des offices provinciaux, des transformateurs et des classificateurs. Cet important travail d'équipe doit demeurer un élément essentiel de tout procédé à l'atteinte de nos objectifs en tant qu'industrie nationale.

LE COMMERCE ET LES RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Améliorer la collaboration avec les autres intervenants clés de la gestion de l'offre

Poursuivre les activités de lobbying et la tenue de réunions avec le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce et autres membres des gouvernements fédéral et provinciaux

Veiller à l'élaboration d'une stratégie de communication liée aux élections fédérales

Veiller à ce que les messages de l'OCCO au nom des producteurs et des consommateurs soient entendus par les décideurs de tous les paliers en mesure d'influencer les politiques nationales et internationales

En 2007, nos efforts en matière de communication, de lobbying ainsi que sur les questions techniques relativement à la filière commerciale ont produit d'excellents résultats pour la gestion de l'offre. En collaboration avec nos partenaires de la gestion de l'offre aux échelles nationale et provinciale, nous avons fait connaître aux Canadiens la valeur de nos industries respectives pour l'économie et la qualité de vie en milieu rural, l'accent étant porté sur l'importance des trois piliers essentiels à la commercialisation ordonnée : le contrôle des importations, les prix à la production et la planification de la production. Nous avons procédé à des présentations devant plusieurs comités permanents du gouvernement, tenu notre déjeuner annuel sur la Colline parlementaire à l'intention des politiciens, élaboré de nouvelles stratégies et assisté à la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territorial de l'Agriculture à Whistler, en Colombie-Britannique.

En retour, le gouvernement a manifesté son appui à l'endroit de la gestion de l'offre dans le discours du Trône et a reconnu notre approche à la commercialisation ordonnée comme étant un Programme de gestion des risques dans le cadre stratégique pour l'agriculture. Nous avons aussi suivi de près les progrès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève où le rythme des négociations en vue d'une nouvelle entente en agriculture s'est accéléré vers la fin de l'année.

Améliorer la collaboration avec les autres intervenants clés de la gestion de l'offre

L'OCCO retire de nombreux avantages de sa collaboration avec ses partenaires nationaux de la gestion de l'offre (GO-5) et aussi avec ses partenaires provinciaux de la gestion de l'offre. Notre approche rationalisée à la communication assure que les politiciens du Canada et les médias reçoivent un message clair, cohérent et uni de l'ensemble de notre secteur. Aussi, les efforts de l'Office sont rehaussés par les avantages-coûts associés au partage des ressources entre les membres de la coalition. Dans le cadre de notre travail commun en matière de relations gouvernementales en 2007, le GO-5 national a comparu devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts pour contribuer à son étude sur la pauvreté en milieu rural. Notre coalition a aussi comparu devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'agriculture et l'agroalimentaire dans un effort visant à influencer le nouveau Cadre stratégique pour l'agriculture intitulé *Cultivons l'avenir* et promouvoir la gestion de l'offre comme Programme de gestion des risques d'entreprise.

En équipe, nous avons cultivé une relation positive avec le nouveau ministre de l'Agriculture et son personnel. Les présidents du GO-5 national se sont réunis avec l'honorable Gerry Ritz peu après qu'il ait été affecté au portefeuille de l'agriculture de l'honorable Chuck Strahl au mois d'août et encore une fois au début de janvier 2008. Nous avons aussi rencontré à plusieurs



Jean-Guy et Carole L'Ecuyer

Pour prospérer en milieu rural canadien, les fermes familiales comme celles des L'Ecuyer font appel à un travail acharné. On compte également sur le gouvernement du Canada pour appuyer la gestion de l'offre et raffermir ses trois piliers au pays et à l'étranger.

reprises le négociateur en chef du Canada pour l'agriculture, Steve Verheul, en vue de discussions de nature technique. Alors que les réunions avec le ministre Ritz sont une occasion pour les dirigeants de nos industries de faire valoir leurs préoccupations au sujet des négociations en cours à l'OMC, celles avec M. Verheul sont une occasion de partager de l'information technique. Ces efforts ont produit de bons résultats avec la mention de la gestion de l'offre dans le discours du Trône du gouvernement en octobre, et une lettre du ministre Ritz à Crawford Falconer, président des négociations en agriculture de l'OMC, lui expliquant les inquiétudes croissantes du Canada face à l'orientation des négociations à Genève. Cet appui a aussi été réitéré de façon sans équivoque devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'agriculture et l'agroalimentaire. De plus, nous avons aussi eu le plaisir de constater l'appui continu de tous les principaux partis politiques du pays à l'endroit de la gestion de l'offre.

Veiller à ce que les messages de l'OCCO au nom des producteurs et des consommateurs soient entendus par les décideurs de tous les paliers en mesure d'influencer les politiques nationales et internationales

La coordination des travaux de cinq secteurs aux paliers national et provincial peut poser des défis de taille, rendant l'étroite collaboration entre les secteurs laitier, avicole et des œufs absolument essentielle. En 2007, pour assurer la cohérence de nos communications et de nos stratégies en matière de relations gouvernementales, les directeurs généraux du GO-5 national se sont réunis fréquemment ainsi que le Comité technique et celui des communications. Notre gérante de la politique du commerce international, Judi Simmons, a régulièrement représenté les producteurs d'œufs à Genève, préparé des rapports sur le commerce et collaboré étroitement avec ses collègues du Comité technique dans l'étude des documents de l'OMC. Par ailleurs, notre gérante des affaires publiques et corporatives, Bernadette Cox, a présidé le Comité des communications, responsable de transmettre des messages clés au sujet du commerce et de la gestion de l'offre à une variété de publics au palier domestique. Il mérite de souligner que le Comité des communications a

beaucoup à profiter de l'appui des coalitions provinciales de la gestion de l'offre. Leur participation directe vient appuyer notre aptitude à transmettre des messages clés aux producteurs locaux, ce que nous avons fait tous les trois mois en 2007.

Veiller à l'élaboration d'une stratégie de communication liée aux élections fédérales

Entre autres choses, le Comité des communications a remanié le site Web fermesetaliments.ca qui présente maintenant une allure nouvelle, des messages clés à jour et des données économiques courantes. Les membres de ce comité ont aussi créé une base de données sur les principales circonscriptions qui nous permet de communiquer rapidement avec les médias locaux en cas de besoin.

Les organisations nationales de la gestion de l'offre doivent travailler en étroite collaboration avec leurs homologues provinciaux afin de rester unis. Dans le cas de l'OCCO, des conférences téléphoniques entre les présidents provinciaux, les directeurs généraux et le personnel national ont lieu régulièrement pour discuter les plus récents progrès à Genève. Les groupes national et provinciaux utilisent ces séances pour partager les détails des activités à venir et prévenir ainsi le dédoublement des efforts dans leurs relations gouvernementales et médiatiques.

En 2007, la collaboration entre l'OCCO et les offices provinciaux a résulté en des activités efficaces de communication et de lobbying dans chaque province. En guise d'exemple, nous avons distribué une trousse de relations gouvernementales aux offices provinciaux et la coalition du GO-5 provincial en Colombie-Britannique a coordonné les occasions de rencontre entre les producteurs et les politiciens lors de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territorial de l'Agriculture qui s'est déroulée en juin à Whistler. Également, les coalitions du GO-5 provincial en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse ont émis des communiqués qui prolongeaient les messages nationaux et qui montraient que le travail de partenaires à l'endroit d'un but commun peut produire des résultats significatifs.

Poursuivre les activités de lobbying et la tenue de réunions avec le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce et autres membres des gouvernements fédéral et provinciaux

Bien que nous partagions plusieurs priorités en matière de commerce avec les autres secteurs de la gestion de l'offre, plusieurs questions sont spécifiques à notre industrie. Dans le plan d'affaires de l'OCCO, l'un de nos objectifs est de multiplier les contacts avec les dirigeants du gouvernement sur ces points particuliers.

En mai, nous avons tenu notre déjeuner sur la Colline parlementaire, l'un des principaux événements de l'OCCO en matière de relations gouvernementales et certes l'un des faits saillants à notre calendrier. Alors que les administrateurs de l'OCCO préparent de délicieuses omelettes à même des œufs frais en coquille, les députés et sénateurs ont l'occasion de rencontrer et de discuter avec les représentants nationaux et provinciaux de l'industrie des œufs. Cette année, 53 députés et six sénateurs étaient présents, y compris le secrétaire d'État à l'agriculture, Christian Paradis, les critiques de chacun des partis de l'Opposition en agriculture et les présidents des principaux comités permanents du Sénat et de la Chambre des communes. Nous sommes d'avis que l'événement fut couronné de succès et attendons avec impatience la version 2008 de ce déjeuner.

Durant le déjeuner, le président Laurent Souigny a profité de l'occasion pour commenter la gestion de l'offre et les négociations de l'OMC, l'indemnisation en raison de maladie et la biosécurité. En guise de complément à une présentation qu'il a faite le même mois au sujet du Mécanisme de mesures spéciales de sauvegarde (MSS) devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, M. Souigny a aussi fait ressortir l'importance pour le Canada d'activer les Mesures spéciales de sauvegarde, un besoin qui a été reconnu par le ministre de l'Agriculture, Gerry Ritz. C'est avec grand plaisir que l'OCCO a appris que le ministre s'affairait à prendre les mesures pour activer le MSS pour les œufs de table et remercie très sincèrement le gouvernement pour avoir agi de façon décisive dans cette affaire.

Rapports sur le commerce

La gérante de la politique sur le commerce international de l'OCCO a collaboré étroitement avec ses collègues du Comité technique du GO-5 national pour préparer des rapports quotidiens à l'intention du personnel du groupe national de la gestion de l'offre, en particulier lorsque les membres du comité étaient présents à Genève. Elle a aussi distribué aux membres nationaux et provinciaux de l'OCCO des mises à jour spécifiques au secteur des œufs. Ces rapports sont une source inestimable d'information et tiennent notre industrie à l'affût de ce qui se passe dans les salles de réunions, en arrière-scène et dans les corridors à l'OMC.

Lorsqu'un document technique est publié à Genève, chose fréquente dans le deuxième semestre de 2007, le Comité technique prépare une analyse pour déterminer les conséquences de l'ébauche d'une entente à l'OMC sur l'aptitude du Canada à maintenir les trois piliers de la gestion de l'offre. Le GO-5 national a aussi recours aux services d'un spécialiste à temps complet en poste à Genève pour assurer notre représentation constante à l'OMC.

Présence internationale

L'OCCO a été bien représenté aux conférences internationales en 2007. Notre présence à ces réunions a servi de forum où discuter le succès de la gestion de l'offre au Canada et la façon dont ce programme pourrait être adopté par les pays développés et en développement.

Ces efforts à l'échelle internationale ont vu la participation de certains membres de notre Comité exécutif à la Conférence de l'Amérique du Nord et de l'Union européenne en agriculture et à la Conférence de la Fédération internationale des producteurs agricoles. Ces deux événements ont permis de raffermir les relations et de créer des alliances avec des groupements agricoles aux vues similaires dans l'espoir que leurs gouvernements fassent valoir leurs intérêts dans les négociations commerciales en agriculture.

Le personnel de l'OCCO a aussi assisté à la Conférence du Groupe de Cairns en appui à Bob Friesen, président de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA). L'OCCO est membre du Comité sur le commerce de la FCA et notre administrateur, Harold Froese, siège au Comité exécutif de la Fédération. Durant l'année écoulée, M. Froese a aussi représenté l'OCCO au Symposium de l'OMC.

La voie de l'avenir

À moins de circonstances imprévues, nous croyons qu'une entente commerciale finira par se conclure à l'OMC, surtout si l'on en juge par toutes les discussions techniques qui se sont déroulées dans le cadre du processus. Les producteurs d'œufs demandent que des mesures concrètes soient prises aux paliers supérieurs du gouvernement du Canada pour que toute entente n'exerce aucun impact économique négatif sur les industries canadiennes sujettes à la gestion de l'offre. En 2008, nous poursuivrons notre suivi des négociations et ferons valoir nos positions relativement aux discussions critiques qui se dérouleront des deux côtés de l'Atlantique.

résultat clé 3

LE MARKETING

Faire croître les ventes d'œufs en coquille

Collaborer avec les provinces dans les efforts de marketing

Évaluer le rendement du programme national de marketing par une recherche sur les marchés et auprès des consommateurs

Explorer les nouvelles occasions de croissance pour la catégorie des œufs en coquille

L'an passé, nous avons encore montré que le travail d'équipe contribuait de façon sûre à l'obtention de résultats vraiment positifs. Grâce aux efforts communs de notre équipe de spécialistes nationaux et provinciaux du marketing, on se souviendra de l'année 2007 comme étant l'une des plus réussies pour les œufs en coquille produits au Canada. Suite à une légère baisse dans les ventes au détail au cours des quelques dernières années, la consommation a augmenté de 1 %. Forts de cette croissance, nous visons une autre augmentation cumulative annuelle d'un pour cent en 2008. Aussi, nos messages télévisés ont connu le taux de rappel le plus élevé de tous les temps.

En 2007, l'OCCO a diversifié son choix de médias au-delà de la télévision pour inclure des promotions au détail, le parrainage d'activités sportives, la publicité dans les revues et une campagne directe de publipostage. Également, les commentaires obtenus auprès de groupes de recherche à la consommation nous ont permis d'adapter nos stratégies relatives à la saine énergie et aux consommateurs qui se préoccupent du cholestérol, sans compter l'étude que nous avons menée, la première du genre en Amérique du Nord et visant à déterminer l'utilisation et les attitudes par rapport aux œufs. Cette année, nos réalisations sont le résultat d'une stratégie nationale, cohérente et avant-gardiste de marketing. Celle-ci, fondée sur la recherche auprès des consommateurs et élaborée en collaboration avec nos partenaires provinciaux a atteint avec succès nos divers marchés cibles.

Évaluer le rendement du programme national de marketing par une recherche sur les marchés et auprès des consommateurs

Suite à plusieurs mois de planification intensive, de consultations auprès des consommateurs canadiens, d'élaboration de messages appropriés et de dissémination d'information à nos publics cibles, les efforts de notre équipe nationale-provinciale de marketing ont aidé à renverser une faible baisse dans les ventes d'œufs au détail à l'échelle nationale. L'an dernier, les Canadiens ont montré qu'ils sont prêts à continuer d'accepter le message à l'effet que les « œufs offrent une saine énergie ». En fait, une étude semestrielle auprès des consommateurs a révélé que le rappel de la « petite poussée » dans nos messages télévisés avait atteint un niveau sans précédent de près de 80 %. Les deux messages qui montrent une personne épuisée à faire de la marche rapide et un cycliste fatigué qui reçoivent une poussée énergétique d'un œuf géant en mouvement ont contribué à l'augmentation des ventes en début d'année, une croissance qui a été maintenue tout au cours de l'année. Une année après le lancement de la campagne publicitaire, les données Nielsen révèlent que les ventes d'œufs au détail ont augmenté et que nos messages jouissent du taux le plus élevé de rappel de toute campagne *J'craque pour toi mon coco* dans notre histoire. Ceci suggère que les Canadiens ont établi le lien entre les œufs et une saine énergie.

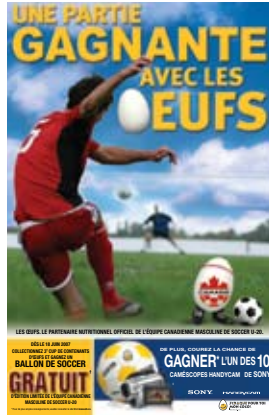


Bonnie Cohen, directrice du marketing et de la nutrition à l'OCCO

Bonnie dirige les efforts de l'Office visant à mieux comprendre les consommateurs canadiens et leur communiquer que les œufs offrent de l'énergie saine et durable.



(De gauche à droite) Hayley Wickenheiser (membre de l'équipe nationale de hockey et meilleure marqueuse de tous les temps), Laurent Souigny, Tim Lambert et Craig Forrest (ancien gardien de buts de l'équipe nationale de soccer masculin) soulignent la signature du partenariat de quatre ans entre l'OCCO, Hockey Canada et l'Association canadienne de soccer.



La promotion de l'OCCO en magasin intitulée *Une partie gagnante avec les œufs* a coïncidé avec la Coupe mondiale 2007 de la FIFA pour les moins de 20 ans qui s'est déroulée dans plusieurs villes canadiennes. Les œufs sont le partenaire nutritionnel officiel de l'Association canadienne de soccer.



De la ferme à la table, notre nouvelle visite virtuelle de l'industrie canadienne des œufs qui peut être visionnée en ligne en tout temps à l'adresse lesoeufs.ca.

Faire croître les ventes d'œufs en coquille

En juillet, l'Office canadien de commercialisation des œufs a annoncé de nouvelles ententes de parrainage avec les deux principaux sports de participation pour les familles avec enfants. Ces commandites de quatre ans avec Hockey Canada et l'Association canadienne de soccer permettront d'injecter plus de 1 million de dollars dans les équipes nationales et les programmes de base. À l'aube des Olympiques de Vancouver en 2010 et de la Coupe mondiale de soccer masculin et féminin, l'industrie des œufs mise sur l'attrait massif du hockey et du soccer pour promouvoir une saine nutrition et disséminer son message d'une saine énergie. Il ne fait aucun doute que ces partenariats aideront à rehausser la visibilité des œufs lors de mini-festivals de soccer et de tournois de hockey mineur, ainsi que via diverses activités connexes de promotion.

À mesure que la population importante des « baby boomers » se préoccupe de plus en plus des questions de santé, on note une augmentation du nombre de Canadiens qui s'inquiètent d'un taux élevé de cholestérol sanguin et par conséquent, une diminution dans la consommation d'œufs. Toutefois, comme l'indique la recherche la plus récente, il n'existe aucun lien important entre le cholestérol dans les œufs et le niveau de cholestérol sanguin. Nous savons aussi que les consommateurs aiment leurs œufs et qu'ils veulent un mot d'encouragement de la part de leurs médecins à l'effet qu'ils peuvent les inclure dans un régime alimentaire sain et équilibré. En 2007, les spécialistes du marketing de l'OCCO ont élaboré une stratégie en deux volets pour réduire le nombre de Canadiens qui s'inquiètent de leur cholestérol et qui disent limiter leur consommation d'œufs, et réduire également le pourcentage des médecins qui recommandent à leurs patients de limiter leur consommation d'œufs.

Dans le cadre de notre stratégie visant à nous rapprocher des organisations qui font la promotion de la santé du cœur, l'OCCO

a signé une nouvelle entente de cinq ans avec le programme Visez santé^{MC} de la Fondation des maladies du cœur. Ce renouvellement permettra aux classificateurs d'œufs de tout le pays de continuer à utiliser le logo Visez santé^{MC} sur les contenants d'œufs. Pour l'OCCO, l'avantage de ce programme est qu'il continue de conférer aux œufs la crédibilité d'un tiers, une mesure qui se veut efficace par rapport aux coûts. Pour les Canadiens, Visez santé^{MC} représente la forme d'appui la plus fiable à l'endroit d'une saine alimentation au pays. En passant, les œufs ont maintenant un profil amélioré dans le nouveau *Guide alimentaire canadien* pour manger sainement, la référence de choix au pays pour bien manger. Non seulement les œufs sont-ils en évidence sur la page couverture et à l'intérieur du guide, mais deux œufs par jour sont maintenant considérés comme une portion dans la catégorie des Viandes et substituts au lieu d'un œuf ou deux œufs comme le voulait la recommandation en vigueur depuis 1992.

Explorer les nouvelles occasions de croissance pour la catégorie des œufs en coquille

Respectant notre approche proactive au marketing, nous consultons les Canadiens pour mieux comprendre leur relation profonde avec les œufs. Avant de lancer un programme, l'OCCO présente ses concepts à des groupes de recherche à la consommation. Nos décisions de marketing prennent donc appui sur une recherche solide.

Fidèles à notre stratégie à long terme visant à accroître la consommation d'œufs au déjeuner en semaine, nous avons en 2007 mené des recherches auprès de groupes cibles formés de mères de famille avec enfants âgés de six à douze ans. Même si les parents n'ont parfois que très peu de temps le matin, ces mères de famille convenaient que le fait de servir un déjeuner à base d'œufs aux enfants était plus sain que de servir des céréales sucrées. Pour déterminer les messages et les tactiques appropriés, nous avons

éprouvé quelques concepts auprès de ces groupes de recherche en fin d'année dans le but de lancer une campagne sur l'énergie mentale en 2008.

Pour mieux comprendre les différences entre les marchés canadien et américain, l'OCCO a tenu le premier sondage sur l'utilisation et les attitudes au Canada et aux États-Unis. Les répondants des deux côtés de la frontière partageaient de nombreuses similarités : le nombre d'œufs consommés par semaine, le nombre d'œufs par portion et les préoccupations au sujet du cholestérol. Fait intéressant à souligner, la différence la plus marquée reposait au niveau du marché des œufs de spécialité où 17 % des Canadiens disaient acheter des œufs oméga-3 plus souvent comparativement à 2 % seulement des consommateurs américains.

Collaborer avec les provinces dans les efforts de marketing

L'an dernier, les spécialistes du marketing aux paliers national et provincial ont encore une fois participé à deux ateliers de marketing de trois jours chacun : une séance de planification stratégique en mai et une autre réunion en octobre visant à revoir les programmes et à raffermir les messages. Durant ces réunions, les spécialistes provinciaux ont partagé des idées et présenté des mises à jour sur les activités récentes dans leurs provinces respectives. Également, le personnel du service des Affaires publiques et corporatives a tenu des ateliers de communication d'une demi-journée sur des sujets clés tels les soins aux animaux et le commerce. Organisés par notre service de Marketing et de nutrition, ces ateliers semestriels sont un bon exemple de la collaboration entre les offices national et provinciaux ainsi qu'entre les divers services de l'OCCO.

L'ensemble de l'industrie profite de la promotion de l'innovation dans le cadre de projets pilote à petite échelle. Toutes les provinces sont admissibles au Fonds provincial d'innovation où l'OCCO couvre 70 % de tout programme innovateur jusqu'à concurrence de 20 000 \$. Pour être considéré, un projet doit pouvoir être mis en œuvre à l'échelle nationale ou dans une autre province. En 2007, les candidats au Fonds provincial d'innovation ont présenté une variété de programmes uniques et innovateurs. Au Québec, les spécialistes provinciaux du marketing en collaboration avec l'Université Laval ont organisé un camp d'entraînement de football « saine énergie » à l'intention des enfants. Plus à l'est, l'Î.-P.-É. et Terre-Neuve ont combiné leurs fonds pour produire un vidéo de haute qualité sur la cuisson avec les œufs visant les établissements d'art culinaire et les services alimentaires dans les Maritimes.

Le Fonds provincial de promotion de l'OCCO, qui aide nos cinq plus petits partenaires dans leurs efforts promotionnels, sera accru de 5 000 \$ en 2008 pour un total de 20 000 \$ par province.

Dans le cadre des activités liées au Fonds de promotion en 2007, les Producteurs d'œufs et les classificateurs de Terre-Neuve et du Labrador ont créé une promotion Hockey Canada sur contenant qui a fait croître les ventes d'œufs de 8 % sans baisse apparente dans les ventes au détail suite à ladite promotion. Forts de ces résultats, nous avons approché les classificateurs du pays pour participer à une promotion nationale sur contenant, dont le grand prix sera un voyage pour quatre personnes au Championnat mondial de la Fédération internationale de hockey sur glace qui aura lieu dans la Ville de Québec en mai 2008 et un montant de 1 000 \$ en argent de poche. Un total de 24 classificateurs doivent participer à la promotion de février 2008 lorsque les quantités de produit industriel sont les plus élevées.

Partenariats de recherche

L'OCCO est d'avis qu'à long terme, toute stratégie efficace de croissance doit être accompagnée de messages fondés sur la recherche scientifique. L'une de nos principales sources de données à ce chapitre est notre partenariat avec le Egg Nutrition Center (ENC). Situé à Washington, D.C., le ENC mène des recherches avec les professionnels de la santé et les chercheurs, ce qui nous permet de transmettre efficacement les plus récentes informations nutritionnelles à nos intervenants et ce, à peu de frais. L'an dernier, nous avons adapté le bulletin *Point de mire sur la nutrition* de l'ENC à des fins de distribution aux médecins et diététistes des régions anglophones et francophones du Canada.

Toujours en 2007, l'OCCO a financé le programme éducatif de l'Université Memorial de St. John's pour créer une version en ligne et sur demande du Programme de formation médicale continue. Après avoir complété les exigences du cours le plus récent intitulé *Le rôle de l'alimentation, de l'exercice et d'un mode de vie sain dans la santé cardiovasculaire*, les participants devraient pouvoir identifier le lien entre le régime alimentaire, les lipides sanguins et le risque de maladies cardiaques. Ce programme permet la participation de tout professionnel du corps médical peu importe où il se trouve au Canada.

L'OCCO poursuivra ses efforts visant à faire croître les ventes d'œufs en coquille par le biais de ses stratégies qui préconisent une saine énergie, ceux qui se préoccupent du cholestérol et d'autres stratégies promotionnelles. Alors que nous avons jadis consacré tout notre budget publicitaire à la télévision pour joindre les consommateurs, notre approche actuelle au marketing est vraiment diversifiée. En 2008, les tactiques verront un nouveau programme promotionnel en collaboration avec les studios de santé Curves, des affiches dans les voies réservées aux cyclistes, des messages à la radio et la trousse « *Moment de vérité* » que les médecins pourront remettre à leurs patients. Également, notre campagne à succès de la « petite poussée » se poursuivra dans le premier semestre de l'année alors que de nouveaux messages télévisés sont prévus pour l'automne. Pour 2008, notre objectif est de faire croître les ventes au détail d'une autre tranche de 1 %.

4 résultat clé

LA GESTION DES RISQUES

Veiller à ce que l'industrie des œufs soit prête à toute manifestation d'urgence

Voir à ce que l'OCCO considère les risques associés à toute décision prise au nom des producteurs et des consommateurs

En 2007, le gouvernement a reconnu la gestion de l'offre comme un Programme de gestion des risques d'entreprise (GRE), convenant du fait que notre approche à la commercialisation ordonnée est un moyen viable pour les producteurs d'œufs, de lait et de volailles d'atténuer la volatilité du marché et de gérer les risques. Comme l'industrie, le gouvernement considère maintenant la gestion de l'offre non pas comme un outil de production, mais plutôt comme un programme efficace qui permet de stabiliser les prix à la consommation et les revenus à la production.

À long terme, cette reconnaissance aidera les producteurs sujets à la gestion de l'offre à réitérer leur engagement à l'endroit de leurs exploitations. La décision du gouvernement de reconnaître les trois piliers de la gestion de l'offre comme un Programme de GRE pourrait aussi ouvrir la voie à une indemnisation possible en cas de maladie et à une aide en matière de gestion des risques. Enfin, la reconnaissance, par le gouvernement, de la gestion de l'offre comme Programme de GRE est une victoire pour nos dirigeants et pour chaque producteur individuel. Elle a été rendue possible grâce aux efforts déployés en collaboration par les représentants de la gestion de l'offre aux paliers national et provincial qui ont fait de nombreuses présentations aux Comités permanents de la Chambre des communes et du Sénat et mené une campagne postale et médiatique visant les politiciens.

Au début de 2007, les producteurs d'œufs, de lait et de volailles et le personnel des offices provinciaux ont participé aux consultations du gouvernement fédéral sur la nouvelle politique régissant l'agriculture et l'agroalimentaire intitulée *Cultivons l'avenir*. En tant qu'industrie, notre objectif a toujours été d'assurer la reconnaissance de la gestion de l'offre comme Programme de GRE dans les ententes en agriculture conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces. Suite à la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territorial de l'Agriculture à Whistler l'été dernier, les ministres étaient très favorables à notre position. Au cours des mois à venir, nous continuerons d'insister sur le fait que la gestion de l'offre et ses trois piliers soient reconnus et clairement définis sous le volet de la GRE dans le cadre de la politique *Cultivons l'avenir*, ainsi que dans toute entente de mise en œuvre entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Veiller à ce que l'industrie des œufs soit prête à toute manifestation d'urgence

Dans l'avant-midi du 27 septembre 2007, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de la souche H7N3 d'influenza aviaire (IA) dans un troupeau de poulets à griller près de Silton, en Saskatchewan. Il ne s'agissait pas de la souche asiatique H5N1 dangereuse pour les humains



Susan Schafers

À l'échelle du pays, les producteurs d'œufs comme Susan de l'Alberta appliquent des mesures strictes de biosécurité pour protéger leurs troupeaux contre la maladie.

et qui n'a pas encore été retrouvée en Amérique du Nord. Néanmoins, cette souche particulière et hautement pathogène a obligé la quarantaine immédiate du troupeau et son abattage de façon humanitaire.

Bien que la manifestation ait été limitée à une seule ferme isolée de la Saskatchewan, nous avons appris que l'influenza aviaire n'affecte pas seulement le secteur ou la province spécifiquement touchés. En effet, nous avons dû modifier le déplacement des œufs de façon importante. À titre d'exemple, les œufs qui quittaient la région contrôlée ont été isolés de sorte à éviter qu'ils ne quittent pas la province, ce qui a affecté les classificateurs et les transformateurs qui, en temps normal, auraient reçu les œufs provenant de la Saskatchewan. Le service du Programme de produit industriel s'est donc empressé de combler toutes les lacunes d'approvisionnement découlant de la situation.

Depuis 2004, les offices avicoles des paliers national et provincial, en collaboration avec l'ACIA, ont uni leurs efforts en vue de ce genre d'événement précis. Avant la manifestation de Sifton, le travail que nous avons accompli en rapport à un manuel de scénarios d'IA, les exercices de simulation, la tenue d'ateliers à l'échelle de l'industrie et nos consultations avec les responsables du *Plan spécifiquement lié aux risques concernant l'influenza aviaire* de l'ACIA nous ont aidés à intervenir rapidement et à contenir la maladie. Le producteur de poulet à griller savait à qui il devait s'adresser, les groupements avicoles provinciaux ont collaboré étroitement avec l'ACIA pour déterminer la portée de la manifestation, et les groupements avicoles nationaux et provinciaux ont disséminé des messages cohérents aux médias et, par extension, à tous les Canadiens à l'effet que les produits avicoles étaient toujours sécuritaires à des fins de consommation humaine.



Don MacAllister, inspecteur régional de l'OCCO

Don et ses collègues procèdent à l'évaluation des 1 045 producteurs d'œufs réglementés dans le cadre des programmes de salubrité des aliments et de soins aux animaux de l'OCCO.

Veiller à ce que l'OCCO considère les risques associés à toute décision prise au nom des producteurs et des consommateurs

En cas de besoin, l'OCCO a, plus tôt dans l'année, produit deux annonces de réserve pleine page à l'intention des consommateurs. Notre recherche du marché dans les jours et les semaines suivant le dépistage du virus a révélé que les consommateurs avaient toujours confiance à l'endroit des œufs produits au Canada. La science a montré que l'influenza aviaire est une maladie de la volaille et qu'elle n'affecte pas la salubrité des aliments. Nous devons donc être prêts à communiquer avec les consommateurs lors d'une manifestation d'influenza aviaire afin de les rassurer au sujet de la salubrité de l'approvisionnement alimentaire.

Pour maintenir la confiance des consommateurs à l'endroit de nos produits lors d'une urgence associée à l'influenza aviaire, l'OCCO a collaboré étroitement l'an dernier avec la Coalition nationale du secteur avicole pour produire un manuel de scénarios d'IA. Chacun des dix scénarios était accompagné de messages clés, d'un communiqué et de directives pour l'obtention et la dissémination d'information au public. Ce projet complétait un atelier tenu à l'automne au cours duquel les quatre secteurs avicoles ont examiné les scénarios relatifs à la région contrôlée et l'impact des contrôles imposés sur les déplacements.

Mise à jour du Plan spécifiquement lié aux risques concernant l'influenza aviaire de l'ACIA

Toujours en 2007, l'OCCO a collaboré étroitement avec les transformateurs et l'ACIA dans la révision du *Plan spécifiquement lié aux risques concernant l'influenza aviaire* qui décrit les mesures d'intervention lorsqu'il y a manifestation ou soupçon d'influenza aviaire à déclaration obligatoire. Plus précisément, nous voulions clarifier les protocoles qui doivent être promulgués avant et après que le ministre de l'Agriculture établit une région contrôlée. Nous avons distribué un résumé de ces protocoles à nos offices provinciaux pour aider les producteurs et les autres intervenants à comprendre les restrictions auxquelles ils doivent s'attendre dans une situation d'urgence liée à l'IA.

Indemnisation en raison d'IA

La santé des animaux d'élevage, comme la santé publique et la salubrité des aliments, est un bien public dont la responsabilité relève des gouvernements fédéral, provinciaux et territorial. En dépit des meilleurs efforts de l'OCCO pour obtenir une indemnisation adéquate pour les producteurs d'œufs en supposant l'abattage de leurs troupeaux, le gouvernement a adopté une réglementation qui réduit de façon importante l'indemnisation maximale pour les troupeaux abattus conformément à la *Loi sur la santé des animaux*. L'ACIA continue de faire valoir son projet de surveillance d'IA dans les troupeaux commerciaux et dans le cadre duquel ceux-ci seront abattus si les souches H5 ou H7 du virus sont dépistées.

En principe, la surveillance est une bonne idée et une précaution utile, mais nous ne comprenons pas que les producteurs soient tenus d'assumer la charge financière d'une dépopulation moyennant une aide minime du gouvernement. Lorsque leurs troupeaux sont abattus, les producteurs d'œufs doivent être indemnisés puisque les demandes qui leur sont imposées sont souvent de nature internationale et hors de leur contrôle. Ils constituent la première ligne de défense, veillant à ce que leurs poules soient libres de maladie et que la chaîne canadienne d'approvisionnement alimentaire soit salubre dans les meilleurs intérêts du grand public. Les producteurs ne doivent pas craindre de perdre leur bien-être simplement parce qu'ils ont souligné un problème.

Il s'agit d'un point que nous continuerons de surveiller, surtout à la lumière du fait que les programmes actuels sont loin de répondre aux besoins de l'industrie. Durant nos réunions et dans notre correspondance avec le gouvernement, nous avons appris que les lacunes d'indemnisation seraient comblées par ce que l'on appelle un programme de « phase 2 ». Vers la fin de 2007, il n'y avait toujours pas d'indication à l'effet que cela se produirait. Dans nos prochaines discussions avec le gouvernement, nous continuerons de concentrer sur les lacunes d'indemnisation qui mettent inutilement notre industrie en péril.

Ébauche d'un cadre de gestion des risques

L'année dernière, l'OCCO a complété l'ébauche d'un cadre de gestion des risques pour aider la direction à identifier les événements potentiels qui risquent d'influencer notre aptitude à atteindre les objectifs stratégiques indiqués dans le plan d'affaires de l'OCCO. Cette structure nous permettra d'appliquer un processus cohérent à l'identification et l'atténuation des risques au sein de l'Office. Les responsabilités relatives à la gestion des risques identifiés seront attribuées selon les niveaux de responsabilité.

Les inspecteurs régionaux contribuent à améliorer la salubrité des aliments à la ferme

Pour assurer la salubrité des aliments et le bien-être des animaux sur les fermes réglementées de production d'œufs au Canada, les inspecteurs régionaux de l'OCCO procèdent à des inspections annuelles dans le cadre du Programme Propreté d'abord-Propreté toujours^{MC} (PD-PT) et du Programme de soins aux animaux. Nos inspecteurs cherchent toujours à parfaire leurs aptitudes et leurs connaissances au sujet des plus récents progrès en matière de production d'œufs. Selon leurs ensembles particuliers de compétences et leurs secteurs d'intérêt, les inspecteurs de l'OCCO jouissent maintenant d'une connaissance accrue dans une variété de sujets : la biosécurité à la ferme, le classement et la transformation des œufs, la salubrité des aliments, les médicaments et les vaccins administrés aux poules, le contrôle des parasites et l'utilisation de produits chimiques. Lors de l'atelier

semestriel sur les opérations régionales tenu en novembre, les inspecteurs ont partagé la nouvelle information acquise dans le cadre de leurs études et de leur expérience pratique.

Durant leur atelier qui s'est déroulé en mai dans la Ville de Québec, les inspecteurs ont concentré leurs efforts sur l'amélioration de la cohérence de PD-PT à l'échelle du pays. Il a été décidé de revoir le programme en 2008 afin d'assurer qu'il soit toujours fondé sur les plus récents progrès scientifiques et qu'il réponde aux attentes des consommateurs canadiens pour des œufs salubres de qualité élevée. Tout particulièrement, nous viserons à normaliser la tenue des dossiers qu'utilisent les producteurs. Entre-temps, le Comité de gestion de la production de l'OCCO a porté PD-PT au niveau 2 d'examen technique, une distinction des programmes de gestion reconnue par l'ACIA. Comme nous déployons tous les efforts pour rendre les normes de salubrité des aliments plus cohérentes à l'échelle de l'industrie des œufs, les consommateurs seront maintenant rassurés à l'effet que les mêmes pratiques élevées de salubrité des aliments sont appliquées à l'échelle du pays.

Options en matière d'assurance

En 2007, l'Équipe de gestion de projets (EGP) formée de représentants nationaux et provinciaux s'est penchée sur les options relatives à un programme d'assurance contre les pertes attribuables à la *Salmonella enteritidis* (Se) dans les secteurs de l'élevage de poulettes et des pondeuses d'œufs de table. Auparavant, une variété d'options en matière d'assurance ont été considérées à la fois pour le secteur des poulettes et des pondeuses séparément. Le Conseil d'administration était d'avis qu'il était plus approprié de combiner nos ressources en vue d'un seul programme d'assurance pour tous les secteurs plutôt que d'élaborer des politiques concurrentielles. En 2008, l'EGP étudiera les options de façon plus détaillée et, tout particulièrement, l'option d'un programme d'assurance réciproque.



Ken et Emily Krahn

Ken et Emily du Manitoba s'acharnent à produire les meilleurs œufs possibles, comme tous les jeunes producteurs d'œufs canadiens.

5

résultat clé

LA GESTION DES ENJEUX

Incorporer, dans le système national d'approvisionnement d'œufs, un moyen de résoudre efficacement les enjeux découlant de son exploitation

Veiller à ce que tous les intervenants s'engagent à l'endroit de la gestion des enjeux de sorte à réduire les coûts et les ressources nécessaires à leur résolution

Raffermir le concept d'une marque canadienne pour les œufs en coquille

Quiconque a déjà lancé une pierre dans un étang connaît bien l'effet ondulateur. Ainsi, toute décision prise à l'étranger ou tout changement dans une seule province peut avoir des répercussions importantes pour l'Office. De ce fait, notre aptitude à procéder à des analyses de contextes divers est donc un élément essentiel de la gestion de l'offre pour les œufs.

Incorporer, dans le système national d'approvisionnement d'œufs, un moyen de résoudre efficacement les enjeux découlant de son exploitation

Pour raffermir la confiance des consommateurs à l'endroit des œufs produits au Canada, le Conseil d'administration de l'OCCO a, en 2007, adopté une motion rendant obligatoire la conformité aux exigences de densité des cages pour obtenir une note de passage dans le cadre du Programme de soins aux animaux. Le Conseil a aussi approuvé une Politique sur la densité des cages qui entrera en vigueur en avril 2008. Entre-temps, l'Office a présenté aux fournisseurs de services alimentaires dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada de l'information au sujet du logement des poules en plus d'organiser des séances de formation en relations médiatiques à l'intention des producteurs et du personnel de l'industrie. Nous avons travaillé activement sur la question de la traçabilité et collaboré avec nos partenaires du

secteur avicole dans l'élaboration de lignes directrices en matière de biosécurité. Également, l'OCCO a financé un certain nombre de projets de recherche et a poursuivi son suivi des progrès au niveau de la loi sur la cruauté aux animaux.

C'est à l'unanimité que le Conseil d'administration de l'OCCO adoptait, en novembre 2007, une motion établissant à 85 % la note de passage dans le Programme de soins aux animaux à compter d'avril 2008, la note en question devant augmenter à 90 % une année plus tard. La note de passage dépendra de la conformité aux exigences de densité des cages stipulées dans la nouvelle politique.

Débutant le 1^{er} avril 2008, la politique obligera les producteurs qui utilisent des cages plus vieilles à accorder aux poules Leghorn blanches et brunes une superficie de 64 et 70 pouces carrés respectivement; dans le cas des cages installées après 2003, cette superficie sera accrue à 67 et 75 pouces carrés pour les poules Leghorn blanches et brunes. À la lumière de l'application graduelle de la politique, une moyenne pour les logements ne sera pas permise pour calculer la densité des cages installées après 2003. Elle le sera toutefois pour les cages plus vieilles et ce, jusqu'au 1^{er} avril 2010. En 2007, le Comité de communication sur les soins aux animaux, formé de spécialistes en communication de l'OCCO et des offices provinciaux, a préparé et distribué aux inspecteurs régionaux et producteurs de l'information sur la nouvelle politique. Le président de l'OCCO, Laurent Souigny,

assurait le suivi par le biais d'une lettre aux producteurs leur expliquant la situation et les invitant à se conformer à la politique.

D'ordre général, l'industrie des œufs a connu une demande plutôt statique pour les œufs de spécialité biologiques ou produits sur parcours extérieur en 2007. En fait, nous avons connu notre premier excédent d'œufs biologiques qui ont été dirigés vers la réserve de produit industriel. L'OCCO reconnaît qu'il existe une certaine demande d'œufs de poules qui ne sont pas élevées en cages et, conformément à notre mandat comme industrie nationale, notre objectif est de répondre à cette demande. En 2008, une recherche sera menée à l'échelle du pays auprès des Canadiens qui se préoccupent des soins aux animaux afin de mieux comprendre leur position sur la question.

Programme d'extension pour les services alimentaires

En 2007, le service des Affaires publiques et corporatives de l'OCCO (APC) a préparé et tenu un webinaire en direct à l'intention des représentants des services alimentaires sur les campus universitaires et collégiaux. Ce projet avait pour but de fournir aux responsables des achats alimentaires dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'information factuelle et scientifique au sujet du logement des poules et de l'industrie canadienne de la production d'œufs. Le webinaire mettait en vedette des présentations par les dirigeants de l'industrie, des chercheurs avicoles et comportait quatre volets : un aperçu général de la production d'œufs au Canada, une visite virtuelle de l'industrie, une présentation fondée sur la science et portant sur les avantages et les défis associés aux divers types de logement des poules au Canada et une courte période de questions et de réponses.

Pour sensibiliser notre public cible à la question et servir de source crédible d'information au sujet des œufs, l'OCCO a placé une annonce d'une demi-page dans un certain nombre de publications destinées à l'industrie canadienne des services alimentaires. L'annonce comportait un lien à notre fiche d'information mise à jour sur le logement des poules et invitait ceux qui avaient des questions à composer notre numéro sans frais. Au total, onze participants représentant des universités canadiennes et des fournisseurs indépendants de services alimentaires sur campus ont assisté au webinaire. La présentation a été archivée et sera accessible à l'Internet tout au cours de 2008.

En plus de ce webinaire, le service des APC a organisé une séance de formation en relations médiatiques à l'intention du personnel national et des offices provinciaux à Ottawa et a collaboré avec l'Office de commercialisation des œufs de la Colombie-Britannique dans la formation d'une équipe de porte-parole formée de producteurs d'œufs de la C.-B.

Projets de loi

L'OCCO a poursuivi son suivi de deux projets de loi devant le Parlement proposant des modifications à la section sur la cruauté aux animaux dans le Code criminel. Dans le cas des producteurs d'œufs, il est essentiel que les défenses actuelles stipulées à l'article 429(2) du Code criminel soient mentionnées explicitement dans toute modification au Code criminel concernant les soins aux animaux. Le service des APC, en collaboration avec les offices provinciaux, fait un suivi régulier des plus récents progrès aux paliers national, provincial et municipal en matière de soins aux animaux et veille à ce que nos intervenants en soient tenus au courant.

Raffermir le concept d'une marque canadienne pour les œufs en coquille

Comme l'Office est mandaté pour veiller à la production et à la commercialisation des œufs au Canada, nous savons qu'il est important d'élaborer un système national cohérent de traçabilité pour notre produit. L'OCCO a participé activement à un groupe consultatif du gouvernement et de l'industrie (GCGI) sur la traçabilité depuis que le ministre de l'Agriculture a annoncé l'intention du gouvernement, en 2006, d'établir un système national de traçabilité pour le secteur agricole et alimentaire et dont la mise en œuvre serait graduelle. Au cours de l'année écoulée, les ministres fédéral, provinciaux et territorial de l'Agriculture ont convenu que les gouvernements provinciaux assumeraient un rôle de leadership quant à la mise en œuvre d'un processus d'identification des établissements multisectoriels, alors que les secteurs avicoles et du bétail se chargeraient du travail relatif à l'identification et au déplacement des animaux.

Veiller à ce que tous les intervenants s'engagent à l'endroit de la gestion des enjeux de sorte à réduire les coûts et les ressources nécessaires à leur résolution

Étant donné l'importance du commerce interprovincial des œufs, il est aussi souhaitable qu'un mécanisme cohérent de traçabilité soit utilisé à l'échelle du pays pour assurer qu'un produit puisse être retracé dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement. En 2007, l'OCCO a entamé des discussions avec les classificateurs et les décoquilleurs quant au besoin d'un tel système et nous prévoyons poursuivre notre travail avec eux en 2008. Entre-temps, l'Office a réitéré que la traçabilité est une question prioritaire et qu'un plan de travail sera mis en œuvre à ce chapitre en 2008.

Comité consultatif sur la biosécurité aviaire

En 2007, l'OCCO a participé au Comité consultatif sur la biosécurité aviaire formé de représentants du gouvernement et de divers secteurs avicoles. Le Comité consultatif sur la biosécurité aviaire (CCBA) poursuit ses efforts sur l'élaboration d'un Manuel de référence sur les normes nationales de biosécurité aviaire à la ferme et étudiera diverses options quant à leur mise en œuvre. Pour sa part, l'OCCO se penchera sur les conséquences de ces lignes directrices sur son programme Propreté d'abord – Propreté toujours^{MC}.

Recherche

Tout au cours de 2007, un certain nombre de projets de recherche financés par l'OCCO ont eu lieu en réponse à diverses questions affectant l'industrie. À l'Université de Guelph en Ontario, le travail s'est poursuivi sur les poulettes âgées de 18 au lieu de 19 semaines pour déterminer l'âge optimal de placement d'un troupeau dans un poulailler de pondeuses. Un rapport final est attendu des chercheurs au printemps 2008. Dans l'Ouest, l'Université du Manitoba a mené une étude nutritionnelle sur les stérols végétaux alors qu'en Saskatchewan, l'OCCO a uni ses efforts à ceux des producteurs d'œufs de cette province pour financer l'Université de la Saskatchewan de sorte qu'elle puisse acheter de nouvelles cages et procéder à la mise à jour de ses installations de ponte. Au Québec, l'Université de Montréal dirige une recherche sur la Salmonella enteritidis (Se). Par ailleurs, au sud de la frontière, l'OCCO continue de profiter de son partenariat de partage d'information avec le Egg Nutrition Center, transmettant les plus récents progrès scientifiques aux diététistes et médecins canadiens.

priorités de développement organisationnel

GOUVERNANCE, RESSOURCES HUMAINES ET GESTION DE L'INFORMATION

Poursuivre l'amélioration du cycle de planification des affaires de l'OCCO

Poursuivre l'amélioration de la gestion des enjeux, la prise de décisions, la communication et la gestion de l'information

Veiller à ce que l'OCCO soit appuyé par des ressources humaines possédant les connaissances et les aptitudes appropriées et utiliser ces atouts à bonne fin

Veiller à ce que l'OCCO soit doté du meilleur système possible de gestion de l'information

Encore une fois l'an dernier, l'OCCO a fait de nombreux progrès au niveau de son efficacité et de son imputabilité. Notre but étant l'amélioration continue et mesurable, nous avons atteint un certain nombre des objectifs décrits dans le plan d'affaires de l'OCCO. Parmi les faits saillants, citons que nous avons raffermi le lien entre les objectifs du Conseil et les plans de travail des services et que nous avons aussi fait l'acquisition d'un nouvel édifice. L'Office a également procédé à la mise à jour des mandats de ses comités, amélioré les aptitudes de son équipe et faits de grands pas visant à réduire davantage l'emploi de la papeterie.

Poursuivre l'amélioration du cycle de planification des affaires de l'OCCO

Le cycle annuel de planification de l'OCCO est un processus continu de consultation avec le Conseil d'administration qui vise à déterminer les priorités stratégiques pour l'année qui vient. À chaque étape du cycle, nous consultons les membres du personnel, nos comités et nos partenaires des offices provinciaux.

En 2007, les gérants de l'OCCO ont collaboré étroitement avec les administrateurs pour rehausser ce processus en identifiant les secteurs de perfectionnement et en apportant les correctifs nécessaires. L'année écoulée était aussi la première au cours de laquelle l'Office a complété l'ensemble du cycle.

Nous avons de plus poursuivi nos efforts visant à solidifier l'imputabilité à l'échelle de l'Office en établissant un lien ferme entre les priorités stratégiques du Conseil et les objectifs clairement stipulés dans les plans de travail des services, de sorte que la vision du Conseil soit reflétée dans les objectifs du personnel et les opérations internes de l'organisation.

Comme la planification de l'OCCO pour l'année qui vient commence douze mois à l'avance, les documents pertinents sont habituellement présentés aux administrateurs et membres du personnel provincial plus d'une fois durant l'année. Comme résultat, lorsque les sujets à l'ordre du jour sont discutés à la table du Conseil, les administrateurs possèdent déjà une bonne compréhension des options des politiques de l'industrie et des solutions à leur disposition. Cette façon de faire a permis d'améliorer l'efficacité générale du Conseil, de susciter la confiance et d'instaurer un climat plus favorable au sein de l'Office.

En 2007, nous avons également fait beaucoup de progrès dans notre travail avec les provinces en matière d'élaboration de politiques. Les gérants et le personnel poursuivent leurs consultations directes avec le personnel provincial pour résoudre les problèmes et compléter les projets. La participation de chaque intervenant au processus d'élaboration de politiques a contribué à créer un climat de confiance et de collaboration. Un bon exemple en est l'équipe responsable de l'approvisionnement national d'œufs (EANO) au sein de laquelle les intervenants de tout le pays font valoir leurs opinions et leurs commentaires avant que les politiques proposées soient présentées au Conseil.

Poursuivre l'amélioration de la gestion des enjeux, la prise de décisions, la communication et la gestion de l'information

L'un de nos objectifs continue d'être de mesurer, d'évaluer et de constamment nous améliorer. À cette fin, nous avons procédé à une vérification stratégique en début d'année et présenté les résultats aux administrateurs et membres du personnel lors d'une séance de planification stratégique d'une journée qui s'est déroulée en janvier. Cette vérification stratégique a amorcé le cycle annuel de planification en présentant les réalisations de l'année précédente et en mettant l'accent sur ce qui doit être accompli au cours de l'année qui vient. Elle a aussi servi de point de départ au Conseil pour la priorisation des points soulevés dans le document d'introspection stratégique qui a été complété en mars et qui reflète les commentaires des administrateurs et du personnel provincial. En bout de ligne, ce document sert de fondement au plan d'affaires de l'OCCO, aux plans de travail des services et à l'établissement des objectifs pour l'année.

Acquisition d'un édifice

En 2007, l'OCCO a mené les efforts visant l'acquisition et la rénovation de nouveaux espaces de bureau à Ottawa. En collaboration avec les Producteurs de lait du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, et la Fédération canadienne de l'agriculture, nous sommes devenus propriétaires d'un édifice que nous prévoyons occuper en août 2008. Pour que notre vision d'un campus agricole au cœur de la ville devienne réalité, un comité formé de représentants de chaque organisation s'est réuni chaque semaine pour configurer les plans, choisir les finis intérieurs et mettre la dernière main au système de télécommunications. L'espace de travail sera ouvert, permettant au personnel de chaque organisation d'interagir librement. Il mérite de souligner que les gérants de l'OCCO ont travaillé sans relâche au cours de l'année pour obtenir le financement nécessaire, les permis de construction et régler toutes les facettes légales de cette acquisition. L'acquisition d'un bien immobilier est une nouvelle expérience pour l'Office et cette décision devrait bien nous servir en contribuant à notre stabilité financière. Avec les coûts



En 2008, l'OCCO déménagera dans de nouveaux locaux à Ottawa. Les bureaux seront partagés avec les Producteurs de lait du Canada, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture.

de location qui augmentent sans cesse à Ottawa, cette initiative est non seulement excellente à long terme, mais comporte des dividendes immédiats avec la réduction de nos frais d'occupation.

Mandat des comités

En 2007, l'OCCO a revu et mis à jour le mandat de ses divers comités pour assurer un niveau de gouvernance adéquat. En collaboration avec les gérants individuels et les membres des comités, nous avons adapté le libellé pour qu'il corresponde à celui de nos règlements et, en cours de route, nous avons également normalisé le format de ces documents. Pour clarifier davantage la mission, les participants ont également revu les rôles et les responsabilités des comités pour déterminer la portée de leurs fonctions. Nous avons aussi veillé à ce que les membres des comités aient accès aux plans de travail des services pour accroître l'efficacité et améliorer le déroulement des projets. Le Conseil a approuvé le nouveau mandat de chaque comité en février 2007. De plus, nous avons procédé à la mise à jour de la Politique sur les dépenses d'affaires pour inclure un système de reçus, modernisé nos directives régissant l'utilisation des fonds affectés afin de préciser l'autorité à ce chapitre et créé un formulaire standard pour les demandes de financement en matière de recherche.

Les membres du personnel ont aussi procédé à la mise en archive de notre vaste collection de documents historiques. Chaque rapport annuel a été numérisé tout comme les documents du Conseil datant des années 1990. Cette documentation est maintenant entièrement électronique et peut être consultée à l'aide de la technologie de reconnaissance optique de caractères.

Bulletins électroniques

Suite à chaque réunion du Conseil, nous distribuons au personnel, aux administrateurs, aux intervenants du gouvernement et à nos partenaires du secteur de la transformation, un document qui résume les décisions du Conseil. Certains offices provinciaux utilisent le document en question comme référence pour tenir leurs membres au courant des plus récents sujets d'actualité. Entre-temps, les administrateurs de l'OCCO ont gagné de l'efficacité à pratiquer la gestion du temps grâce aux plus récentes technologies de communication. Comme résultat, le rythme des réunions s'est amélioré étant donné que les administrateurs sont déjà au courant des plus récents progrès. Notre objectif

Nancy Clark, vice-présidente, ressources humaines et développement organisationnel

Nouvellement arrivée à l'OCCO l'an dernier, Nancy s'affaire à parfaire le cycle annuel de planification des affaires de l'OCCO et à atteindre les objectifs de l'organisation en matière de ressources humaines.



est d'évoluer vers un avenir sans papier où les administrateurs accéderont à leurs documents, lorsque possible, à l'aide d'un ordinateur portable doté d'une connexion Internet sans fil. La salle de conférences du nouvel édifice sera justement aménagée à cette fin.

Veiller à ce que l'OCCO soit appuyé par des ressources humaines possédant les connaissances et les aptitudes appropriées et utiliser ces atouts à bonne fin

Nos dirigeants ont reçu ordre du Conseil d'administration de veiller à ce que le commerce des œufs produits au Canada se déroule de façon efficace et en douceur. Les enjeux sont très élevés et nous avons comme mandat de soutenir toutes les facettes d'une industrie au Canada. Pour qu'une organisation atteigne les objectifs établis par ses dirigeants, il est essentiel qu'elle ait les bonnes personnes aux bons postes et possédant les bonnes aptitudes pour accomplir leur travail. Lorsque les priorités du Conseil sont établies à l'OCCO, le chef de la direction doit veiller à ce que son personnel dispose des outils nécessaires pour atteindre le succès.

En 2007, nous avons accompli de nombreux progrès organisationnels, rehaussé l'ensemble des aptitudes et la capacité globale de notre équipe. Il s'agit là d'un énorme pas sur la bonne voie à la fois en termes de philosophie et de changement culturel. Notre objectif est de raffermir l'imputabilité et la responsabilité au sein de l'Office et de créer un environnement de succès en offrant au personnel les outils dont ils ont besoin, de bonnes conditions de travail, une indemnisation appropriée et toute une gamme d'occasions intéressantes. À ce titre, les nouveaux employés ont été invités à combler les lacunes et le personnel à participer à des séances de formation pour parfaire leurs aptitudes et connaissances. En 2008, nous poursuivrons nos efforts visant à consolider notre équipe et à améliorer le travail entre nos divers services.

Durant la période sous étude, le service des Ressources humaines a introduit un nouveau logiciel d'application Web pour la gestion du rendement. Nous progressons vers une approche plus proactive à la gestion du rendement en munissant nos gens de bons outils pour accomplir leur travail. Lorsque les gérants identifient une lacune, des mesures correctives peuvent être prises pour améliorer le processus, et les options en matière de perfectionnement peuvent aussi être étudiées. Nous prévoyons avoir complété toutes les évaluations du rendement du personnel à la fin de décembre de chaque année.

Veiller à ce que l'OCCO soit doté du meilleur système possible de gestion de l'information

Pour que le personnel de l'Office puisse s'acquitter de ses fonctions dans ce monde numérique en constante évolution, un système fiable de communication est une nécessité. Chaque membre de l'équipe a recours à la technologie d'une façon ou de l'autre, ce qui fait en sorte que la gestion de l'information est devenue un élément important et essentiel au succès de l'organisation. Chargé de cette responsabilité, le Service informatique de gestion des ressources de l'OCCO (SIGR) veille à la mise en œuvre et au maintien d'une infrastructure technologique à jour, tenant compte de tous les besoins en matière de gestion des connaissances.

En 2007, l'Office a retenu les services d'un consultant en gestion de l'information afin de dresser un plan d'acquisition des outils nécessaires dans ce secteur en réponse aux besoins de notre industrie et de notre personnel. Dans le cadre de ces efforts, les travaux ont été complétés en rapport au système de courriels Web de l'OCCO. En confiant notre système de courriel à un serveur externe, il est devenu possible pour les utilisateurs d'accéder à tous les courriels archivés à l'aide d'un fureteur à partir de tout ordinateur doté d'une connexion à l'Internet. Nous avons aussi réalisé un certain progrès sur un réseau privé virtuel (RPV) qui permet aux employés de se brancher, au besoin, au système informatique de l'OCCO par le biais d'une technologie de données cryptées.

L'OCCO a aussi fait l'expérience d'une technologie permettant de gérer la charge de travail, le lancement de cette nouvelle application Web étant prévue pour 2008. Cette technologie complète permet le stockage de documents, la gestion de listes et sert aux présentations collectives en appui à la charge de travail et suscite une collaboration plus efficace entre les membres de l'équipe et les personnes-ressources de l'extérieur, peu importe où elles se trouvent dans le monde. Avec la venue de cette technologie, il est prévu que le site Intranet des employés de l'OCCO sera éliminé. À compter de 2008, le personnel et le Conseil d'administration de l'OCCO utiliseront plusieurs des applications de ce nouveau système.

Durant l'année écoulée, le SIGR a instauré un Programme de sensibilisation à la sécurité en ligne. Sa mise en œuvre étant prévue pour 2008, des évaluations de la vulnérabilité du système seront effectuées chaque semaine pour identifier les faiblesses potentielles de notre système et émettre des avis décrivant les normes acceptables de comportement en ligne et les pratiques exemplaires d'utilisation du système de courriel. Pour identifier les secteurs d'amélioration, le SIGR procédera à un sondage de sensibilisation auprès du personnel au cours de la prochaine

année. Également, nous prévoyons procéder à la mise à jour ainsi qu'au lancement d'une politique remaniée sur la sécurité et les utilisations acceptables en 2008.

Les gérants de l'OCCO se sont aussi penchés sur un Plan de continuité des opérations qui permettra d'identifier les risques et les scénarios qui pourraient empêcher les membres du personnel de s'acquitter de leurs fonctions quotidiennes. Il ne s'agit pas d'un projet d'une année mais plutôt d'un processus permanent qui tiendra compte de toutes les éventualités comme les conditions climatiques sévères, les incendies, la perte de données, une maladie pandémique et plus encore. En 2008, nous examinerons de près notre système interne d'information financière à la lumière du plan de continuité des opérations.

Nous avons amélioré le logiciel qu'utilisent les offices provinciaux pour traiter l'information relative au Programme de produit industriel et permettre à l'OCCO de procéder directement à des transferts électroniques de fonds. Enfin, le SIGR a collaboré avec le service de l'Économie, statistiques et établissement des prix (ESP) dans la conception d'une enquête en ligne auprès des producteurs visant à recueillir de l'information nécessaire aux calculs du coût de production.

À mesure que l'OCCO se rapproche d'un avenir sans papier, un nombre accru de processus seront dorénavant disponibles en ligne. Heureusement, l'enthousiasme ne manque pas à l'endroit de ces changements et nombreux sont ceux qui ont déjà adopté la nouvelle technologie.

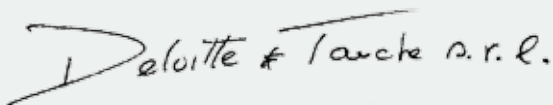
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres de l'Office canadien de commercialisation des œufs

Nous avons vérifié le bilan de l'Office canadien de commercialisation des œufs ("l'Office") au 29 décembre 2007 et les états des résultats, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie pour la période de cinquante-deux semaines terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 29 décembre 2007, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de cinquante-deux semaines terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 8 février 2008

ÉTATS FINANCIERS

Bilan

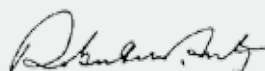
au 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	Fonds de péréquation	Fonds d'administration	Total 2007	Total 2006
ACTIF À COURT TERME				
Espèces et quasi-espèces	29 000 \$	4 964 \$	33 964 \$	19 440 \$
Débiteurs (note 4)	12 088	4 091	16 179	12 072
Stocks	632	—	632	264
Frais payés d'avance	—	86	86	67
Placements (note 5)	10 866	—	10 866	—
	52 586	9 141	61 727	31 843
PLACEMENTS AFFECTÉS (note 6)	1 569	—	1 569	270
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	—	3 390	3 390	508
	54 155 \$	12 531 \$	66 686 \$	32 621 \$
PASSIFS À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer	8 028 \$	2 558 \$	10 586 \$	11 007 \$
Portion à court terme de la dette à long terme (note 8)	—	56	56	—
	8 028	2 614	10 642	11 007
DETTE À LONG TERME (note 8)	—	2 896	2 896	—
	8 028	5 510	13 538	11 007
ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS (notes 14 et 15)				
SOLDES DES FONDS				
Affectés d'origine interne (note 9)	2 194	4 869	7 063	7 248
Investis en immobilisations corporelles	—	438	438	508
Non affectés	43 933	1 714	45 647	13 858
	46 127	7 021	53 148	21 614
	54 155 \$	12 531 \$	66 686 \$	32 621 \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL



Laurent Souigny
Président du Conseil d'administration



Robert Sexty
Président du Comité de vérification

Les notes complémentaires forment une partie intégrale aux états financiers.

État des résultats

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	Fonds de péréquation	Fonds d'administration	2007	2006
REVENUS				
Ventes d'œufs	68 389 \$	— \$	68 389 \$	38 647 \$
Prélèvements, frais de service et contributions	117 624	15 507	133 131	128 258
Prélèvement net (note 10)	14 970	—	14 970	5 599
Intérêts et autres revenus	1 883	204	2 087	608
Autres revenus — affectés (note 9)	97	202	299	364
	202 963	15 913	218 876	173 476
DÉPENSES				
Opérations commerciales :				
Achats d'œufs	156 804	—	156 804	155 931
Transport et manutention	5 560	—	5 560	5 509
Programme de sécurité alimentaire	160	—	160	25
Vérification de tierce partie	1 180	—	1 180	1 033
Autres	62	—	62	118
	163 766	—	163 766	162 616
Publicité et promotion	—	7 274	7 274	6 267
Distribution aux provinces	—	—	—	4 650
Salaires	—	4 213	4 213	3 888
Remboursement des contributions des producteurs	3 878	—	3 878	—
Honoraires professionnels et de consultation	1 059	864	1 923	2 273
Réunions et déplacements	—	1 503	1 503	1 597
Affaires publiques et communications	—	1 577	1 577	1 493
Frais de bureau et autres frais d'administration	—	709	709	679
Étude de commercialisation et nutrition	—	461	461	644
Recherche (note 9)	—	774	774	393
Loyer	—	417	417	407
Tarifs quotidiens	—	479	479	560
Dons	206	—	206	201
Amortissement des immobilisations corporelles	—	70	70	75
Prélèvements, frais de service et contributions irrécouvrables	83	9	92	89
Transfert des frais d'administration (note 11)	1 912	(1 912)	—	—
	7 138	16 438	23 576	23 216
TOTAL DES DÉPENSES	170 904	16 438	187 342	185 832
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	32 059 \$	(525) \$	31 534 \$	(12 356) \$

Les notes complémentaires forment une partie intégrale aux états financiers.

État de l'évolution du solde des fonds

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	Fonds de péréquation			Fonds d'administration			2007	2006	
	Affectés d'origine interne (Note 9)	Non affectés	Total	Affectés d'origine interne (Note 9)	Investis en immo- bilisations corporelles	Non affectés			Total
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT	2 098 \$	11 970 \$	14 068 \$	5 150 \$	508 \$	1 888 \$	7 546 \$	21 614 \$	33 970 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	96	31 963	32 059	(281)	—	(244)	(525)	31 534	(12 356)
Dépense d'amortissement	—	—	—	—	(70)	70	—	—	—
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	2 952	(2 952)	—	—	—
Dettes à long terme sur les immobilisations corporelles	—	—	—	—	(2 956)	2 956	—	—	—
Remboursement de la dette à long terme	—	—	—	—	4	(4)	—	—	—
SOLDE DES FONDS À LA FIN	2 194 \$	43 933 \$	46 127 \$	4 869 \$	438 \$	1 714 \$	7 021 \$	53 148 \$	21 614 \$

État des flux de trésorerie

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

	Fonds de péréquation	Fonds d'administration	Total 2007	Total 2006
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :				
EXPLOITATION				
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	32 059 \$	(525) \$	31 534 \$	(12 356) \$
Élément sans incidence sur l'encaisse				
Amortissement des immobilisations corporelles	—	70	70	75
	32 059	(455)	31 604	(12 281)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(2 606)	(2 309)	(4 915)	(697)
	29 453	(2 764)	26 689	(12 978)
FINANCEMENT ET INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'investissements	(24 312)	—	(24 312)	(16 766)
Produits de l'échéance d'investissements	12 147	—	12 147	28 193
Achats d'immobilisations corporelles	—	(2 952)	(2 952)	(367)
Produits de la dette à long terme	—	2 956	2 956	—
Paiements de la dette à long terme	—	(4)	(4)	—
	(12 165)	—	(12 165)	11 060
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	17 288	(2 764)	14 524	(1 918)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	11 712	7 728	19 440	21 358
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	29 000 \$	4 964 \$	33 964 \$	19 440 \$

Les notes complémentaires forment une partie intégrale aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

I. ACTIVITÉS DE L'OFFICE

Objectif de l'Office

En 1972, le Parlement a promulgué la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. L'Office canadien de commercialisation des œufs (« l'Office »), organisme statutaire, fut alors établi par proclamation et incorporé conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles. Cette proclamation ainsi qu'un accord fédéral-provincial prescrivent les responsabilités de l'Office, dont : la gestion optimale de la production, des prix, de la distribution et de l'écoulement des œufs au Canada et la promotion de la vente d'œufs. L'Office est exonéré d'impôt en vertu de l'article 149(1)(e) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Prélèvements, frais de service et contributions

Les offices provinciaux et territoriaux de commercialisation des œufs ont accepté d'agir à titre d'agents de l'Office pour la perception, le contrôle et la remise des prélèvements, conformément aux recommandations de l'Office et à l'approbation du Conseil national des produits agricoles. Les offices provinciaux versent à l'Office des sommes additionnelles pour financer le programme national d'écoulement de produit industriel, conformément à l'accord fédéral-provincial complémentaire, et dans le cas du Québec et de l'Alberta, des frais de service sont versés conformément aux modalités d'une entente commerciale.

Activités d'écoulement des produits

L'Office achète, à des prix de rachat prédéterminés, tous les œufs répondant aux critères de l'Office qui ont été déclarés excédentaires sur les marchés provinciaux. Ces œufs sont ensuite vendus aux transformateurs canadiens.

Contrat de service

L'Office a conclu un contrat de service avec l'office provincial du Québec.

Le contrat vise la mise en œuvre d'un programme provincial d'écoulement du produit industriel relevant du programme national. Dans le cadre des programmes nationaux mis en œuvre par l'Office, les excédents provinciaux ne sont pas tous enregistrés à titre de ventes par l'office provincial. Au Québec, le programme provincial d'écoulement de produit représentait 90 % (95 % en 2006) des excédents de produit industriel dans cette province. La différence, soit 10 % (5 % en 2006) représente le produit vendu par l'Office au palier interprovincial. Le surplus des prélèvements nationaux par rapport au coût de l'écoulement du produit industriel est inclus à titre de prélèvement net.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Office présente l'information financière selon la méthode de comptabilité par fonds. Pour assurer le respect des limites et des restrictions placées sur l'utilisation des ressources disponibles à l'Office, les comptes de l'Office sont classés en fonds aux fins de divulgation, conformément aux activités ou objectifs précisés par les membres ou selon les directives du Conseil d'administration. Aux fins d'établissement de rapports financiers, les soldes des fonds ont été classés en deux fonds, notamment :

- i) Les prélèvements pour l'écoulement du produit industriel, les frais de service, les contributions et les honoraires professionnels et de consultation connexes sont inclus dans le Fonds de péréquation. Toutes les opérations touchant l'achat et la vente d'œufs sont imputées à ce fonds.
- ii) Les prélèvements, frais de service et contributions aux fins de l'administration ainsi que tous les frais d'administration sont comptabilisés dans le Fonds d'administration.

Conversion des devises

Les revenus et les dépenses sont convertis d'après des taux moyens mensuels. Les gains ou les pertes de change qui en découlent sont imputés aux revenus divers ou autres dépenses du Fonds d'administration. Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date du bilan.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

Constataion des revenus

L'Office applique la méthode du report.

Les revenus provenant des ventes d'œufs sont constatés à compter de la date à laquelle les œufs sont expédiés au client.

Les revenus provenant des prélèvements, des frais de services et des contributions sont constatés durant la période d'émission, de production ou durant celle où les services sont rendus, selon le cas.

Les revenus provenant des prélèvements sont calculés en fonction de l'émission provinciale hebdomadaire de poules et un taux de prélèvement hebdomadaire par poule.

Espèces et quasi-espèces

À compter du 31 décembre 2006, les espèces et quasi-espèces, qui comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date du bilan, sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

À compter du 31 décembre 2006, les portions d'obligations du gouvernement et des placements affectés sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement. L'intérêt sur les investissements portant intérêt est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les justes valeurs des placements sont basées sur les prix du marché lorsque disponibles. Si les prix du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les prix du marché de placements similaires ou d'autre information externe. Les coûts de transactions reliés à ces placements sont passés à la dépense lorsque encourus.

Débiteurs

Les débiteurs sont classés à titre de prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement.

Stocks

Les stocks comprennent des œufs inscrits au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, lorsque l'immobilisation est mise en service, comme suit :

Bâtiments	40 ans
Équipement de bureau	10 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée non écoulee du bail

Les coûts associés aux bâtiments sont capitalisés jusqu'à ce que les bâtiments sont prêts à être utilisés de façon productive.

Créditeurs, charges à payer et dette à long terme

Les créditeurs et charges à payer sont classés à titre d'autres passifs et sont comptabilisés au coût après amortissement. La juste valeur correspond approximativement au coût après amortissement.

La dette à long terme est classée à titre d'autres passifs et est comptabilisée au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la dette est basée sur les prix du marché lorsque disponibles. Si les prix du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée en utilisant les prix du marché de dettes similaires ou d'autre information externe. Les coûts de transaction reliés à la dette sont passés à la dépense lorsque encourus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont examinées périodiquement et à mesure que l'on doit apporter des redressements, ces derniers sont consignés pendant les périodes où ils se manifestent.

La durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, le montant des charges à payer, la provision pour créances douteuses et l'évaluation des passifs éventuels sont les éléments les plus significatifs pour lesquelles des estimations sont utilisées.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et leur mesure subséquente dépend de leur classification telle que décrite ci-dessous. Leur classification dépend des buts pour lesquels les instruments financiers ont été acquis ou émis, leurs caractéristiques ainsi que la désignation par l'Office de ces instruments. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis pour des fins de revente avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. À la date du bilan, ils sont évalués à leur juste valeur. Les fluctuations de juste valeur, incluant les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur disposition ainsi que les gains et pertes non réalisés sont inclus à titre d'autres revenus.

Les passifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction sont les passifs financiers non dérivés que l'Office opte de désigner lors de leur comptabilisation initiale comme des instruments qu'il mesurera à leur juste valeur via les autres dépenses d'intérêt. Ceux-ci sont comptabilisés de la même manière que les actifs détenus à des fins de transaction.

À l'exception des espèces et quasi-espèces, aucun actif ou passif n'ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction.

Détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements déterminables ou fixes ainsi qu'une date d'échéance fixe, autre que des prêts et créances qu'une entité a l'intention positive et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces actifs financiers sont mesurés au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements et les placements affectés sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés comme étant des prêts et créances, détenus jusqu'à leur échéance ou détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, avec les gains et pertes non réalisés inclus dans un compte distinct à l'état de l'évolution du solde des fonds jusqu'à leur réalisation; le gain ou la perte cumulé étant transféré à titre d'autres revenus.

Aucun actif n'a été classé comme étant disponible à la vente.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

L'Office a adopté le 31 décembre 2006 les chapitres 3855, — *Instruments financiers — comptabilisation et évaluations*; 3865, *Couvertures*, 3861, *Information à fournir et présentation*; et les amendements au chapitre 4400, *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif*, du Manuel de l'ICCA. Ces nouveaux chapitres du Manuel fournissent des recommandations exhaustives pour la comptabilisation, la mesure et la présentation des instruments financiers, ainsi que des normes sur quand et comment la comptabilité de couverture peut être appliquée. Les amendements au chapitre 4400 du Manuel demandent que certains gains et pertes soient initialement comptabilisés à titre d'entrées directes à l'état de l'évolution des soldes de fonds pour la période.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

Les nouvelles normes sur les instruments financiers requièrent de l'Office une application rétroactive au 31 décembre 2006 sans redressement de chiffres comparatifs.

Le nouveau chapitre 3855 du Manuel fournit des recommandations exhaustives sur la comptabilisation et la mesure des instruments financiers. Selon ces nouvelles normes, tous les instruments financiers sont inclus dans le bilan et sont mesurés soit à leur juste valeur ou au coût après amortissement, selon leur classification.

Étant donné que l'Office n'a pas classé d'instruments financiers comme détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente, il n'y a aucun impact sur les soldes de fonds d'ouverture de l'Office au 31 décembre 2006.

4. DÉBITEURS

	2007			2006
	Fonds de péréquation	Fonds d'administration	Total	Total
Prélèvements, frais de service et contributions	8 623 \$	2 081 \$	10 704 \$	9 185 \$
Ventes d'œufs	4 212	—	4 212	2 768
Autres	322	941	1 263	119
Créances interfonds	(1 069)	1 069	—	—
	12 088 \$	4 091 \$	16 179 \$	12 072 \$

5. PLACEMENTS

	2007		2006	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Obligations à court terme du gouvernement	10 866 \$	10 992 \$	— \$	— \$
	10 866 \$	10 992 \$	— \$	— \$

Le taux de rendement des placements varie entre 3,00 % et 4,11 %.

6. PLACEMENTS AFFECTÉS

Les placements affectés que détient l'Office représentent des fonds qui ont été affectés par le Conseil d'administration aux fins décrites à la note 9. Le coût et la juste valeur des placements se présentent comme suit :

	2007		2006	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Espèces et quasi-espèces	1 438 \$	1 446 \$	74 \$	75 \$
Obligations à court terme du gouvernement	131	136	196	199
	1 569 \$	1 582 \$	270 \$	274 \$

Le taux de rendement des placements varie entre 3,59 % et 5,95 % (2006 — 3,53 % et 6,00 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007		2006	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	416 \$	— \$	416 \$	— \$
Bâtiments	2 817	2	2 815	327
Mobilier de bureau	495	423	72	85
Ordinateurs et logiciels	1 935	1 848	87	87
Améliorations locatives	71	71	—	9
	5 734 \$	2 344 \$	3 390 \$	508 \$

En 2006, le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 2 839 \$ et de 2 331 \$.

En novembre 2007, l'Office a acquis, à un coût de 2 205 \$, 43,04 % d'un bâtiment et du terrain situé sur la rue Florence à Ottawa. L'Office prévoit relocaliser ses opérations à cet endroit en août 2008. L'Office a aussi acquis en novembre 2007, à un coût de 1 028 \$, 50 % d'un bâtiment et du terrain situé sur la rue James à Ottawa. L'Office prévoit louer cette espace à d'autres organisations.

8. DETTE À LONG TERME

En novembre 2007, l'Office a conclu une entente de prêt auprès d'une institution financière pour financer l'acquisition de deux bâtiments. Le montant du prêt à la date d'entrée en vigueur de l'entente était de 2 956 \$. Le prêt porte intérêt au taux annuel de 5,68 % et est échelonné sur les paiements mensuels (capital et intérêt) de 18,5 \$. Les paiements du prêt sont amortis sur une période de 25 ans et le prêt est renouvelable en 2017. Le prêt est garanti par les bâtiments sur les rues Florence et James qui furent acquis en 2007. La juste valeur du prêt au 29 décembre 2007 est de 3 450 \$.

De plus, l'Office a un prêt sur demande renouvelable dont la limite de crédit approuvée s'élève à 5 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel sur la première tranche de 2 500 \$ et au taux préférentiel majoré de 0,5 % sur le solde résiduel. Ce prêt est garanti par une cession générale des créances et par une convention de débenture à vue. Au 29 décembre 2007, ces prêts étaient de nul \$ (nul \$ en 2006).

Les paiements futurs des prêts se présentent comme suit :

	Capital	Intérêt	Total
2008	56 \$	166 \$	222 \$
2009	59	163	222
2010	62	160	222
2011	66	156	222
2012	70	152	222
Années subséquentes	2 639	1 774	4 413
	2 952	2 571	5 523
Moins : portion à court terme	56	166	222
	2 896 \$	2 405 \$	5 301 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

9. SOLDE DES FONDS

Solde des fonds affectés — Fonds de péréquation

Le Conseil d'administration a demandé à l'Office de restreindre l'utilisation de certaines sommes du Fonds de péréquation. L'utilisation de ces fonds relève du Conseil d'administration. Il existe actuellement deux restrictions relativement au Fonds :

- i) En 1995, un compte de fiducie a été créé pour l'administration des opérations ayant trait au Programme national d'échange de contingents (« PNEC »).
- ii) En 2001, un Fonds de Gestion des risques a été établi pour autofinancer les coûts éventuels liés aux activités de Gestion des risques.

Les opérations effectuées dans les fonds se présentent comme suit :

	2007			2006
	Gestion des risques	PNEC	Total	Total
Solde d'ouverture	1 787 \$	311 \$	2 098 \$	9 270 \$
Revenu d'intérêt	80	17	97	190
Activités liées à la Gestion des risques	(1)	—	(1)	(62)
Transfert aux fonds affectés — Administration	—	—	—	(150)
Distribution aux provinces	—	—	—	(4 650)
Transfert aux fonds non affectés — péréquation	—	—	—	(2 500)
Solde de clôture	1 866 \$	328 \$	2 194 \$	2 098 \$

Solde des fonds affectés — Fonds d'administration

- i) En 1997, l'Office a reçu du Conseil d'administration la directive de créer, dans le Fonds d'administration, un fonds affecté pour financer la recherche. Les soldes minimal et maximal du fonds, qui étaient respectivement de 2 000 \$ et 5 000 \$, ont été prescrits par le Conseil d'administration. L'utilisation de ces fonds relève du Conseil d'administration.
- ii) En 2005, l'Office a reçu un règlement de 379 \$ à la suite du recours collectif sur les vitamines canadiennes. Ces fonds sont désignés à être portés aux dépenses en contrepartie des activités de recherche.

Les opérations effectuées dans les fonds se présentent comme suit :

	2007			2006
	Recherche	Vitamines canadiennes	Total	Total
Solde d'ouverture	4 812 \$	338 \$	5 150 \$	4 650 \$
Revenu d'intérêt	191	11	202	174
Activités de recherche	(502)	(272)	(774)	(393)
Transfert des Fonds affectés — Fonds de péréquation	—	—	—	150
Revenu des prélèvements	291	—	291	569
Solde de clôture	4 792 \$	77 \$	4 869 \$	5 150 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

10. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les revenus provenant de la vente d'œufs et les frais connexes sont inscrits comme prélèvement net et s'élèvent à 14 970 \$ (5 599 \$ en 2006), selon le contrat de service avec l'Office provincial du Québec, et sur une base brute dans le cas des autres provinces comme ventes d'œufs et frais connexes.

Si toutes les opérations reliées à l'écoulement du produit industriel au Québec étaient inscrites sur une base brute, l'état des résultats d'exploitation du Fonds de péréquation se présenterait comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus :		
Ventes d'œufs	76 312 \$	44 009 \$
Prélèvements, frais de service et contributions	143 365	135 484
Intérêts et autres revenus	1 883	437
Autres revenus — affectés	97	190
	<u>221 657</u>	<u>180 120</u>
Dépenses :		
Opérations commerciales		
Achats d'œufs	175 082	177 280
Transport et manutention	5 976	5 993
Programme de sécurité alimentaire	160	25
Vérification de tierce partie	1 180	1 033
Autres	62	118
Paiement des contributions aux provinces	—	4 650
Remboursement des contributions des producteurs	3 878	—
Honoraires professionnels et de consultation	1 059	—
Dons d'œufs	206	—
Prélèvements, frais de service et contributions irrécouvrables	83	81
Transfert des coûts d'administration	1 912	1 898
	<u>189 598</u>	<u>192 279</u>
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	<u>32 059 \$</u>	<u>(12 159) \$</u>

11. TRANSFERT DES FRAIS D'ADMINISTRATION

En 2007, l'Office a fait une attribution visant à transférer des frais d'administration de 1 912 \$ (1 898 \$ en 2006) du Fonds d'administration au Fonds de péréquation. Ce transfert constitue le coût entier des frais d'exploitation du Programme du produit industriel de l'Office, y compris les frais d'administration et les frais généraux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

12. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés de l'Office canadien de commercialisation des œufs (le « régime ») est parrainé et administré par l'Office; il s'agit d'un régime à cotisations déterminées enregistré en vertu de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario.

L'Office verse une cotisation égale à celle de l'employé dans le cadre du régime. Pour l'exercice 2007, l'Office a versé 152 \$ (149 \$ en 2006) au régime, ce montant est inclus dans les salaires dans l'état des résultats.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Office se composent des espèces et des quasi-espèces, des placements, des placements affectés, des débiteurs, des créiteurs et charges à payer ainsi que des portions à court terme et à long-terme de la dette. Sauf stipulation contraire, la direction est d'avis que l'Office n'est pas sujet à des risques importants d'intérêts et de crédit découlant desdits instruments.

Risque lié au taux d'intérêt

Ce type de risque renvoie aux conséquences néfastes que pourraient avoir les fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de placements de l'Office.

Risque de crédit

C'est le risque qu'une des parties manque à ses obligations face à un instrument financier et fasse subir une perte financière à l'autre partie.

Il y a concentration du risque lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. L'Office contrôle la solidité financière de ses placements de manière continue avec l'aide de ses conseillers en placement.

Tel que précisé à la note 4, les comptes débiteurs de l'Office proviennent de deux sources principales : la vente d'œufs aux transformateurs et les prélèvements, et les frais de services et prélèvements perçus par les offices provinciaux. L'Office atténue les risques associés au crédit en procédant à des études de crédit et en assurant un suivi des soldes en souffrance et des conditions financières de ses clients.

Les ventes d'œufs dépendent de quatre groupes de compagnies interdépendantes. En 2007, ces clients ont acheté 86 % (95 % en 2006) de tous les œufs vendus par l'Office.

14. ENGAGEMENTS

Pour l'exercice 2008, l'Office a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux (incluant les coûts estimatifs d'exploitation) et les coûts d'exploitation estimatifs d'équipement de bureau pour une somme de 254 \$. De plus, l'Office s'est engagé, aux termes d'un contrat, à acheter pour 2 174 \$ de publicité au cours de l'exercice 2008 (3 206 \$ en 2007).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

pour la période de cinquante-deux semaines terminée le 29 décembre 2007
(en milliers de dollars)

15. PASSIFS ÉVENTUELS

- a) En 2005, l'Office a reçu une demande reconventionnelle d'un classificateur d'œufs à l'effet que l'Office a intentionnellement et injustement interféré dans les arrangements contractuels et la commercialisation des œufs au palier interprovincial, retardé l'allocation du contingent aux T.N.-O. et qu'il n'a pas offert les services appropriés dans le but d'obliger le classificateur d'œufs à quitter l'industrie canadienne des œufs. Le total des dommages-intérêts réclamés s'élève à 17 000 \$.

L'Office est d'avis qu'il est encore trop tôt pour déterminer la conclusion de cette affaire. En conséquence, aucune obligation n'a été incluse dans les états financiers de l'Office pour 2007.

- b) En 2005, une entreprise de transformation a signifié un avis à l'Office d'une déclaration d'intention d'arbitrage. Cette entreprise de transformation revendique qu'elle a dû cesser ses opérations et qu'elle a souffert de dommages suite au comportement de l'Office. En particulier, l'entreprise de transformation soutient que des ruptures de contrat, des responsabilités fiduciaires et une conspiration ont eu lieu. De plus, le processeur revendique avoir subi des dommages qui excèdent les 18 000 \$. Les procédures d'arbitrage ont été conclues avec les arguments finaux ayant lieu au début de 2008.

L'Office est d'avis qu'il est encore trop tôt pour déterminer les conclusions de la séance d'arbitrage. Par conséquent, aucune obligation n'a été incluse dans les états financiers de l'Office pour 2007.

- c) En 2005, un producteur a présenté une requête à la Cour de la Saskatchewan contre l'Office et les Producteurs d'œufs de la Saskatchewan totalisant 122 \$. La requête a été officiellement défendue par voie d'un exposé de défense. Une séance obligatoire d'arbitrage a eu lieu le 16 septembre 2005 sans toutefois produire de résultats. Depuis, la partie requérante n'a pris aucune autre mesure.

L'Office est d'avis qu'il est encore trop tôt pour déterminer les conclusions juridiques dans cette affaire. Par conséquent, aucune obligation n'a été incluse dans les états financiers de l'Office pour 2007.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.